

Les faits marquants

2017

de la **DREAL**
Occitanie



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE



Siège toulousain de la Dreal Occitanie — DREAL Occitanie, D. Le Boulbard

Le mot du directeur



En 2017, les agents de la DREAL ont contribué à mettre en œuvre des nouvelles orientations de l'État. Dans le même temps, nous avons consolidé notre organisation et nous nous sommes affirmés dans l'exercice de nos missions.

La direction a piloté l'élaboration du projet de service qui, sur une période de trois ans, fixe le cap, définit le cadre de nos actions et décrit notre mode de fonctionnement.

Les services supports se sont mobilisés pour déployer des moyens de communication qui permettent de bien travailler ensemble malgré la distance, pour minimiser déplacements et fatigue.

Les directions techniques ont structuré l'animation régionale dans les différentes missions qu'elles portent. Des actions locales aux grands projets, la DREAL prévient, protège, aménage, facilite, instruit et contrôle. Elle agit en transparence avec pédagogie. Grâce à sa connaissance du territoire et à son expertise, avec les autres services de l'État et ses partenaires, elle contribue à imaginer et à dessiner l'Occitanie de demain.

Cette sélection d'actions menées en 2017 témoigne de la variété des domaines suivis par la DREAL et des enjeux défendus.

Je veux remercier les femmes et les hommes qui composent cette DREAL pour le travail accompli, leur volonté, leur créativité et leur constance face au changement.

Didier Kruger
Directeur régional



Site montpellierain Montmorency de la Dreal Occitanie — DREAL Occitanie, C. Lavit

Sommaire

Aménagement	○	4
Écologie	○	10
Énergie et connaissance	○	16
Risques industriels	○	22
Risques naturels	○	26
Les Unités inter-départementales	○	32
Transports	○	34
Ressources humaines, finances et gestion	○	40
Support mutualisé	○	43
Pilotage sur la zone de gouvernance (ZGE)	○	45
Vie de la DREAL	○	47
Côté pratique	○	48

Photos de couverture

(de haut en bas et de gauche à droite): Droits photo - DREAL Occitanie

Ligne 1 : photos lauréates du concours: brise-lame et tombolo; cirque de Gavarnie; un pont bien soutenu.

Ligne 2: cérémonie des voeux 2017.

Ligne 3: visite de sureté du barrage d'Araing; vers le futur; carrière en Aubrac — médailles: échiquier d'Occitanie; suivi des macrophytes en étang.

Directeur de la publication: Didier Kruger,

Coordination: DREAL Occitanie/CC – Brigitte Poncet,

Conception graphique: DREAL Occitanie/CC – Didier Le Boulbard

Crédit photographique et illustration: DREAL Occitanie

Imprimé sur papier labellisé

6700 logements financés au titre Habiter mieux (+43% en Occitanie, en 2017)

21% de surface classée d'Occitanie au titre de l'environnement

9 écoquartiers labellisés

AMÉNAGEMENT

Le comité régional de l'habitat et de l'hébergement

Près de cent-trente participants ont assisté à la seconde réunion plénière du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement de la région Occitanie qui s'est déroulée le 1^{er} mars 2017 au centre des congrès de Gruissan (Aude).

La fusion et les réformes successives n'ont pas empêché la région Occitanie de présenter un bilan 2016 remarquable dans tous les segments, la plaçant aux meilleurs rangs en matière de production d'une offre de logement et d'hébergement et de rénovation de l'habitat.

Les perspectives 2017 sont marquées par une actualité riche : la gestion des aides à la pierre, désormais collégiale avec la mise en œuvre du fonds national des aides à la pierre (FNAP), la réforme de l'intercommunalité qui ajuste les périmètres des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), entraînant des effets sur les programmes locaux de l'habitat (PLH), les comi-



tés interprofessionnels du logement (CIL)... Ajoutons le renfort des priorités de l'ANAH en matière de rénovation énergétique, la mise en œuvre du nouveau programme de rénovation urbaine, la réforme des attributions, l'extension de l'établissement public foncier (EPF) de Languedoc-Roussillon, pour ne citer que quelques chantiers.

Revitaliser les centres anciens en Occitanie

Un séminaire régional, sur le thème de la revitalisation des centres anciens, s'est déroulé à Carcassonne le 23 mars 2017. Il a rassemblé plus de deux-cent-cinquante personnes et avait pour objectifs d'échanger sur les pratiques mises en œuvre par les acteurs de terrain et d'identifier les moyens d'action.

Après une présentation des solutions d'accompagnement proposées par des partenaires institutionnels (l'agence nationale de l'habitat, la caisse des dépôts et consignations, l'établissement public foncier), le séminaire s'est focalisé, sous la forme de la présentation de deux expériences locales et de deux tables rondes, sur les étapes clés des projets de revitalisation.

À l'occasion de ce séminaire les principaux outils à la disposition des collectivités locales ont également été présentés.



Une rencontre régionale pour lutter contre l'habitat indigne d'Occitanie

Cette rencontre, organisée par la DREAL le 19 octobre 2017, en partenariat avec l'ARS, a regroupé soixante-quinze participants, membres des PDLHI (DDT, ARS, CAF, ADIL, SCHS).

Au cours de cette journée, des retours d'expériences ont été présentés, issus des pôles départementaux de la région, autour de sujets comme l'incurie, l'auto réhabilitation accompagnée, la procédure RHI-Bidonville, la mise en œuvre de l'astreinte administrative. Quelques points d'actualité ont été abordés : les évolutions d'*@riane Habitat*, les résultats de l'enquête *Habitat Indigne 2016* et les réflexions en cours sur le recouvrement des créances.



Qualité de la construction : neuvième journée régionale

L'accord international sur le climat, approuvé à l'issue de la COP21, engage les signataires à inscrire leurs politiques dans un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de lutter contre le réchauffement climatique.

La construction est l'un des principaux contributeurs en matière d'émission de CO₂ et de consommation d'énergie. Afin de répondre aux engagements nationaux, les exigences sur les performances des bâtiments évoluent sensiblement. C'est pourquoi, la 9^e Journée Qualité de

la Construction, pour la deuxième fois sur le périmètre Occitanie, a permis de partager et échanger entre professionnels sur ce sujet.

Organisée en partenariat avec l'ADEME, la deuxième partie de la journée a été consacrée à une véritable formation sur l'expérimentation nationale Énergie Positive – Réduction Carbone (E+C-) lancée depuis un an et engagée dans les régions.

L'EPF étendu aux départements de l'ex Midi-Pyrénées

Afin que chaque territoire de la région, qu'il soit rural, péri-urbain ou urbain, de plaine, de montagne ou proche du littoral, en zone tendue ou détendue, puisse bénéficier des services d'un établissement public foncier, il a été décidé d'étendre le périmètre d'intervention de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon à l'échelle de la nouvelle région Occitanie. Le décret portant cette extension du périmètre de l'EPF (à l'exception de ceux couverts par les EPF locaux de Toulouse, Montauban et du Tarn) a ainsi été publié le 7 mai 2017 au journal officiel.

Cette extension s'inscrit dans le cadre de la réforme territoriale et a été engagée après une phase d'étude

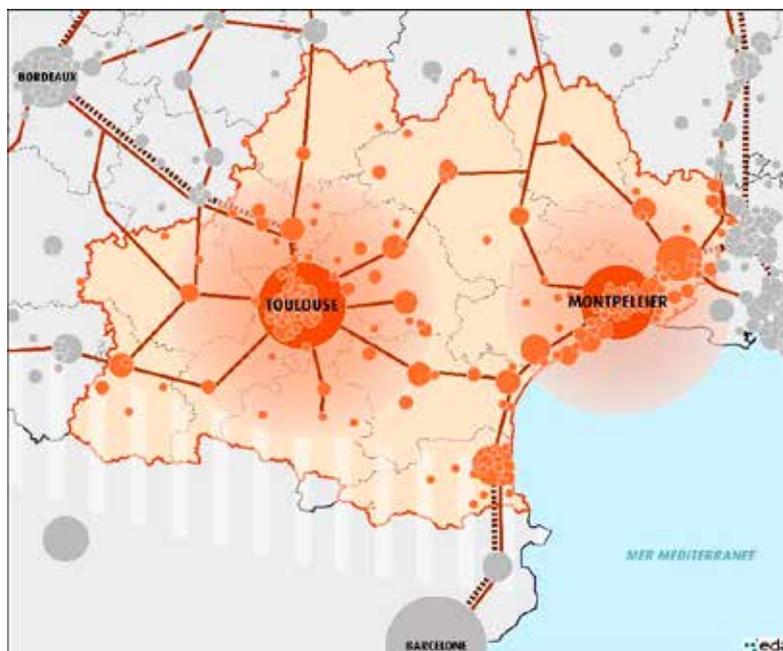
de faisabilité démarrée au début de l'année 2016, puis une phase de concertation dans chacun des huit départements concernés et enfin une phase de consultation de l'ensemble des collectivités de la région. Le nouveau conseil d'administration a été installé le 23 octobre dernier. Il est composé de cinquante-cinq membres et présidé par un élu du conseil régional, Christian Dupraz. L'établissement a désigné un directeur foncier pour la partie Ouest de la région dès le mois d'octobre et a d'ores et déjà commencé à signer des conventions foncières sur cette partie du territoire régional. La DREAL assure un rôle d'appui et de tutelle auprès de l'EPF.

« Synergies et complémentarités entre les métropoles de Montpellier et Toulouse »

Cette étude, initiée par le SGAR et la DREAL avec le soutien du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), a été menée à l'échelle des espaces métropolitains par le cabinet Edater. Elle vise à :

- analyser les potentialités de coopération dans les espaces métropolitains ;
- identifier les facteurs facilitateurs ou les freins au développement des synergies et complémentarités, et proposer des recommandations ;
- déterminer les projets de coopération prioritaires.

Les acteurs locaux se sont mobilisés avec enthousiasme et professionnalisme. Les deux ateliers participatifs, de juin et juillet, à Toulouse et à Montpellier, ont notamment permis de qualifier et préciser les projets recensés durant la phase de « benchmarking » et d'entretiens. Quatre thèmes fédérateurs ont été abordés : économie, innovation, enseignement et recherche ; transports et connectivité ; territoires solidaires et durables ; tourisme et culture. Cette démarche n'est qu'une première étape dans la mise en œuvre de l'inter-territorialité et devrait se poursuivre afin de susciter davantage de mutualisation et de cohérence des organisations dans notre nouvelle région Occitanie.



Le séminaire ARRE

L'agence en réseau régionale des études (ARRE) a réuni ses membres à Belpech dans l'Aude le 14 mars 2017 : DREAL, douze DDT, CVRH, CEREMA, INSEE et agences d'urbanisme.

Des sujets très variés ont été présentés :

- Restitution des ateliers universitaires relatifs aux fonctions des centres bourgs et sur la caractérisation du logement vacant dans les bourgs ruraux.
- Études actions pour la connaissance et l'appropriation de l'espace du territoire et de son paysage dans le cadre de l'élaboration des PLUi CC Limouxin et CC Pyrénées audoises.
- L'habitat individuel dense : une approche sociologique des conditions de réussite.
- Plan de déplacements inter-administration sur Foix, étude des navetteurs sur la zone d'activités Delta Sud... quels leviers d'action pour les DDT sur la mobilité rurale ?
- Accès au logement privé des publics les plus démunis.
- Les potentialités de méthanisation dans le département de la Haute-Garonne.



L'animation de la filière « planification »

- Élaboration et animation de formations-action: trame verte et bleue (TVB) dans la planification, partage des besoins en économie territoriale au sein des services de l'État, prise en compte des enjeux de mobilité et déplacement dans les documents d'urbanisme.
- Portage du club PLUi régional à destination des collectivités: une journée sur les opérations d'aménagement et de programmation (OAP), une autre sur l'articulation entre urbanisme et habitat.
- Mise en place d'une veille juridique et documentaire et d'une revue de presse spécialisées dans le domaine et capitalisation des réponses apportées aux questions complexes posées par les praticiens en DDT.
- Élaboration et publication d'un guide à destination des collectivités et des services de l'État sur la prise en compte de la gestion économe de l'espace dans les schémas de cohérence territoriale (SCoT).
- la maîtrise des procédures et des outils de l'aménagement;
- l'animation de la filière planification au-delà des services de l'État (collectivités, prestataires privés, organismes conseil).

Suite à une enquête menée début 2017 à la demande du CODER-T, la bonne dynamique du réseau et l'efficacité de sa production ont été unanimement saluées.

La filière planification en urbanisme représente environ deux-cents ETP en DREAL/DDT(M) d'Occitanie. La complexité de ce métier et son caractère transversal dans le portage de l'ensemble des politiques publiques de nos ministères nécessite une grande coordination et de réelles coopérations.

Autant d'exemples d'actions menées par la division Planification au service du réseau Planification en Occitanie!

Créé en avril 2016 par fusion des réseaux des deux ex-régions, ce réseau est co-animé par la DREAL Occitanie et les DDT du Tarn et du Gard. Il réunit trois ou quatre fois par an les treize DDT(M), la DREAL, la DRAAF et le CVRH de Toulouse, autour des orientations suivantes:

- l'amélioration du portage des politiques publiques dans la planification, tant en ce qui concerne les thématiques que la posture de l'État;



Un séminaire sur les apports de la loi Égalité Citoyenneté

Le 15 juin 2017 à Narbonne, la DREAL Occitanie a organisé un séminaire sur les apports de la Loi Égalité Citoyenneté en matière de réforme des attributions, de conventions d'utilité sociale (CUS) et de nouvelle politique des loyers.

Trois représentants de la DHUP ont pu éclairer les débats, qui ont été ponctués, pour la partie sur la réforme des attributions, de trois témoignages complémentaires d'EPCI engagés dans la démarche (Grand Narbonne, Gaillac-Graulhet, Rodez).

Le séminaire a accueilli une centaine de participants, parmi lesquels les DDi, une majorité des quarante-trois EPCI concernés par ces dispositifs et des bailleurs.

L'objectif de la réforme des attributions des logements sociaux est d'aller vers plus de mixité sociale sur les territoires, notamment dans les quartiers prioritaires.



Les paysages du canal du Midi classés

Engagé depuis une dizaine d'années, le classement, par décret du 25 septembre 2017, du site des paysages du canal du Midi est l'aboutissement d'un important travail, par sa taille et ses enjeux. Seuls avaient en effet été classés, entre 1996 et 2001, le domaine public fluvial du canal du Midi et son système d'alimentation, constitué par la rigole de la Montagne Noire, la rigole de la Plaine et la rivière Laudot.

Ce classement des paysages du canal, au titre du code de l'environnement, est à la hauteur de l'importance patrimoniale du canal du Midi et de son environnement proche, avec un périmètre tracé au plus près du canal et centré sur ce dernier : soixante-quatorze communes et trois départements (l'Aude, l'Hérault et la Haute-Garonne), concernés en Occitanie. Le classement porte sur l'ensemble du linéaire du canal, de Toulouse à l'étang de Thau.

Ce classement, fruit d'une importante concertation avec les acteurs des territoires, reconnaît les valeurs paysagères de l'ouvrage défini par les territoires qu'il traverse



tour à tour. Il honore les engagements de préservation et de transmission respectueuse de la France et des collectivités locales devant l'Unesco au regard de la bonne gestion esthétique de ses paysages, gage de soutien et de développement d'un tourisme d'itinérance de la Méditerranée à Toulouse. Le canal du Midi est inscrit depuis 1996 sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Le cirque de Navacelles et des gorges de la Vis, 15^e Grand Site de France

Le label Grand Site de France a été attribué, par décision ministérielle du 5 janvier 2017 pour six ans renouvelables, au Syndicat Mixte d'étude et de pilotage du Grand Site de Navacelles, à la suite des avis favorables à l'unanimité des commissions des sites de l'Hérault et du Gard et de la commission supérieure des sites perspectives et paysages. Ce label reconnaît la qualité du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du Grand Site du cirque de Navacelles élaboré en étroite concertation entre le Syndicat mixte et la DREAL. Il vient couronner quarante ans d'efforts pour protéger le site classé, le gérer et valoriser son territoire écrivain (46 000 hectares et dix-neuf communes), grâce à la démarche d'Opération Grand Site (OGS) initiée par l'État dès 1976.

Le projet de requalification des espaces publics du hameau de Navacelles, cœur emblématique du site, a en outre été autorisé par le ministère en mai 2017. Il constitue le dernier volet du programme d'actions de l'Opération Grand Site. Sa contribution à la restauration du village, à l'amélioration du cadre de vie des habitants et au fonctionnement du site sera notable en garantissant un meilleur accueil pour les visiteurs (aires de stationnement et navettes en lien avec les deux belvédères et leurs maisons de site).

Enfin la charte architecturale et paysagère (autre action de l'OGS) animée par les CAUE 30 et 34 au terme d'une convention passée avec le Syndicat Mixte permet en 2017 à la démarche Grand Site de contribuer à la gestion des paysages de l'agropastoralisme protégés par l'UNESCO.



PNA 38
dont 9
comme pilote

4 sites
RAMSAR

250 sites
Natura 2000

ÉCOLOGIE

Grande année pour la refonte de la gouvernance de la biodiversité

La loi Biodiversité du 8 août 2016, conjuguée à la fusion des régions, a entraîné un important remaniement de la gouvernance de la biodiversité en Occitanie.

Le premier acte fort a été la création de l'Agence Française de la Biodiversité mais plusieurs autres instances, institutionnelles ou participatives, ont vu le jour en 2017 :

- Les anciens comités régionaux TVB ont fusionné pour laisser place à un Comité Régional de la Biodiversité, installé le 14 novembre 2017. Composé de cent-quarante-cinq membres, ce comité consultatif donne des avis sur les chantiers structurants pour l'Occitanie : orientations de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, contrats de plan État Région, SRADDET...
- Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) Occitanie a été instauré par arrêté préfectoral du 14 avril 2017. Il comprend quarante-quatre membres et constitue l'instance régionale scientifique au service de l'État et des collectivités territoriales. Il intervient sur toutes questions relatives à la connaissance, la protection et la conservation du patrimoine naturel pour les milieux terrestres, aquatiques et marins en Occitanie.
- La préfiguration de l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie s'est déroulée en 2017, avec plusieurs séminaires à Montpellier et dans les territoires. Cette



ARB devrait être constituée en 2018. La DREAL, aux côtés du Conseil régional, de l'AFB et des Agences de l'Eau participe activement à cette préfiguration.

- Les travaux de la communauté de travail régionale mise en place début 2017 sur la séquence Eviter Réduire Compenser (CRERCO – Communauté Régionale ERC en Occitanie) ont été initiés à l'échelon de la grande région avec des documents de cadrage en préparation co-construits à sortir en 2018.

Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) Adour-Garonne

Ce nouveau document, adopté par le préfet coordonnateur de bassin le 21/12/2017 après avis du comité de bassin, vient compléter notre SDAGE 2016-2021 du bassin Adour-Garonne. Il a permis de faire un état des lieux du partage de compétence dans le domaine de l'eau entre les divers niveaux de collectivités et de faire des recommandations pour aller dans le sens d'une prise de compétence à la bonne échelle et la rationalisation des moyens.

Le plan d'actions du retour à l'équilibre validé sur le bassin Adour-Garonne

Globalement, le bassin Adour-Garonne est en déséquilibre quantitatif, ce qui signifie que les prélèvements sont supérieurs à ce que les rivières sont en capacité de fournir.

Pour rétablir l'équilibre, un cadre de plan d'actions a été élaboré au niveau du bassin, présenté et approuvé par le comité de bassin en février 2017. Il a permis de faire une typologie des territoires et en particulier d'identifier ceux les plus fortement en dé-

séquilibre et de proposer des types d'actions par type de territoire (ex: économies d'eau, changements des pratiques agricoles, meilleure utilisation des retenues existantes, créations de nouvelles réserves).

Ce cadre doit, en 2018, être décliné par territoire pour établir de manière plus précise les actions et les leviers à mettre en place des « Projets de territoire ».

Le « Protocole Montbel » signé

Le protocole d'accord pour la réalisation des travaux de sécurisation du remplissage de la retenue de Montbel (09) à partir de la rivière Touyre a fait l'objet d'une signature le 22 décembre 2017 par le préfet de la région Occitanie, le directeur général de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et les représentants des conseils départementaux de l'Ariège, de l'Aude et de la Haute-Garonne, en présence de la presse. Lors de cette réunion, le préfet a rappelé la situation alarmante des ressources en eau en 2017 et souligné la nécessité pour les acteurs d'engager un plan d'actions largement concerté, en n'écartant aucune solution technique.

Séminaire des Misen du bassin Adour-Garonne

Tous les services « État » en charge de la planification de l'eau sur le bassin Adour-Garonne étaient réunis à l'Agropole d'Agen les 20 et 21 mars, pour le séminaire annuel, organisé par le Secrétariat Technique de Bassin : délégation de bassin de la DREAL Occitanie, Agence de l'eau Adour-Garonne et direction régionale de l'agence française pour la biodiversité.

Environ quatre-vingt participants issus des départements du bassin ont ainsi eu l'occasion de se rencontrer, d'échanger et de partager leurs expériences, du local jusqu'au niveau bassin en passant par les trois DREAL du bassin (Occitanie, Nouvelle Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes). La chef du bureau de la planification de l'eau à la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) du Ministère en charge de l'Écologie et son adjointe étaient présentes. L'occasion pour elles d'entendre les préoc-

cupations et les difficultés des services locaux et de mesurer l'ampleur des travaux conduits sur le bassin Adour-Garonne par l'ensemble des acteurs concernés.





Projet de révision du programme d'actions régional « directive nitrates » en région Occitanie

L'Europe a adopté en 1991 une directive dite « nitrates » pour réduire les pollutions diffuses par les nitrates d'origine agricole. Pour se conformer à cette directive, la France a, depuis 1996, mis en œuvre cinq programmes d'actions successifs afin d'encadrer l'utilisation des fertilisants azotés dans les zones estimées vulnérables (ZV).

Le sixième Plan d'Actions National a été adopté le 11 octobre 2016 par arrêté ministériel. Afin de compléter ces mesures nationales, l'élaboration du Plan d'Actions Régional à l'échelle de la nouvelle région Occitanie a été lancée en juillet 2017 avec un objectif d'adoption fixé à juin 2018.

Depuis juillet 2017, des échanges sont en cours entre les services de l'État, les collectivités, la profession agricole et les associations environnementales sur ce sixième programme d'actions territorialisé. Le public a aussi été appelé à exprimer ses attentes et à contribuer à l'élaboration du nouveau programme lors d'une concertation

préalable qui a eu lieu du 3 novembre au 13 décembre 2017, sous la férule d'un garant. L'avis du public sera également recueilli en aval sur le programme régional finalisé dans le cadre d'une consultation.



Natura 2000 en mer : une expérimentation innovante

La DREAL Occitanie et la ville d'Agde ont signé un contrat *Natura 2000* financé à 80% par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire pour expérimenter de nouveaux équipements de corps-morts multifonctionnels développés avec la startup Seabooost, basée à Montpellier.

Relevant de l'éco-conception, ces ouvrages maritimes assurent, en plus de leurs fonctions techniques, des fonctionnalités écologiques utiles pour les écosystèmes dans lesquels ils s'insèrent. Il s'agit de développer un corps-mort en béton modulaire, composé de différentes sous-unités qui puissent être aisément manipulées et assemblées en place, suffisamment stable et intégré dans son environnement pour ne pas être désinstallé chaque année. La modularité visée est double : modularité de poids et modularité de forme.

L'amélioration de l'empreinte environnementale se caractérise par :

- une moindre perturbation des écosystèmes sur lesquels les modules sont installés de façon pérenne ;
- un bilan d'émission de gaz à effet de serre amélioré pour la collectivité du fait d'interventions en mer réduites ;

- des fonctionnalités écologiques utiles pour l'équilibre des écosystèmes marins locaux : nurserie, abri d'espèces patrimoniales ou à intérêt halieutique, etc ;
- l'utilisation de ressources renouvelables.

Un suivi scientifique évaluera la pertinence de ces balisages expérimentaux qui pourront, en accord avec le principe de ces contrats *Natura 2000* marins, essaimer par la suite vers d'autres aires marines, protégées ou non. Le balisage de la réserve marine de Palavas a également été mis en service, financé à 80% par la DREAL.





L'étang de Salses-Leucate, zone humide reconnue d'importance internationale

La labellisation RAMSAR de l'étang de Salses-Leucate est intervenue en juin 2017. Elle vient récompenser sa richesse écologique et les actions de gestion durable engagées depuis plusieurs années par les acteurs locaux.

Ce site s'étend sur plus de 7 600 hectares répartis entre neuf communes sur les départements de l'Aude et des Pyrénées Orientales au bord de la Méditerranée. Situé le long d'un axe majeur pour les oiseaux migrateurs, il constitue une des lagunes méditerranéennes françaises les plus représentatives et les mieux préservées. D'une très grande richesse écologique, ce territoire abrite une faune et une flore spécifiques liées à des écosystèmes devenus rares (Flamant rose, Aigrette, Cistude d'Europe...). Les considérations écologiques y sont étroitement imbriquées avec les enjeux socio-économiques du fait des nombreuses activités humaines telles que la pêche, l'aquaculture, la chasse ou encore le tourisme.

La région Occitanie compte désormais 4 sites Ramsar : la Petite Camargue fluvio-lacustre (depuis 1996), les étangs

de la Narbonnaise (depuis 2006), les étangs palavasiens (depuis 2008) et l'étang de Salses-Leucate (depuis juin 2017).



Une « charte avifaune »

Le 26 juin 2017, la DREAL Occitanie, l'ONCFS Occitanie, le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc Roussillon, le Centre Ornithologique du Gard, la Ligue de Protection des Oiseaux AURA et Enedis ont signé une troisième charte de partenariat triennal pour la protection de l'avifaune, sur le territoire du GET LARO d'ENEDIS (les quatre départements littoraux de l'ancienne région Languedoc-Roussillon). Celle-ci succède à deux autres chartes (depuis 2011) constituant le cadre contractuel d'un engagement commun pour la préservation des espèces protégées sur le réseau ENEDIS (ligne Moyenne tension).

Cette convention a pour objectif de définir les priorités d'actions visant à réduire l'impact des lignes électriques sur l'avifaune, tant au niveau des risques d'électrocution que de la percussio. Les actions préventives, notamment, sont centrées sur les zones de vies des cinq espèces les plus menacées ou vulnérables : Aigle de Bonelli, Vautour moine, Gypaète, Vautour percnoptère et Faucon crécerellette (bénéficiant toutes d'un Plan National d'Actions). Ce faisant elles bénéficient aussi à de nombreuses autres espèces sensibles moins menacées de ces territoires dont la surface cumulée représente plus du tiers des quatre départements. Par ailleurs tous les

cas de mortalités constatés (même hors des zones d'action préventive) font l'objet de neutralisation curative de la part d' ENEDIS.

Un Comité Régional Avifaune LARO réunit au moins deux fois par an les partenaires de la charte. Les bilans des deux premières chartes sont mises à disposition. Une attention renforcée est aussi apportée dans cette nouvelle charte à la prévention des risques de perturbation des espèces citées, lors des opérations d'entretien de lignes ou de la végétation.





Consultation sur le Plan d'action « Ours brun » dans le cadre de la Stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité

Les Pyrénées constituent un massif exceptionnel doté de richesses faunistiques et floristiques spécifiques à préserver et à gérer en concertation avec les acteurs locaux, nationaux et transfrontaliers. Ainsi, la Stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité (SPVB) vise à intégrer la biodiversité dans le projet de développement du territoire pyrénéen.

Dans ce cadre, le plan d'action « Ours brun » répond aux enjeux liés à l'amélioration de l'état de conservation de la population ursine, l'accompagnement des activités humaines en présence d'ours et la patrimonialisation de l'espèce en tant qu'élément parmi d'autres du patrimoine naturel et culturel pyrénéen. Cette consultation s'est déroulée du 15 février au 08 mars 2017 et a généré près de 6000 contributions.



Le labo d'hydrobiologie accrédité

Périodiquement, le laboratoire d'hydrobiologie de la DREAL est soumis à un audit du COFRAC (Comité Français d'ACcréditation) pour le maintien de son agrément ministériel au titre de la norme NF EN ISO/CEI 17025. Cet audit s'est déroulé les 11 et 12 septembre sur Montpellier, et les 13 et 14 sur Toulouse. Aucun écart n'a été constaté et les auditeurs ont souligné la grande

qualité du travail fourni par le laboratoire ainsi que ses nombreux points forts: technicité et implication du personnel; formations; amélioration continue; accessibilité de la documentation; travail d'anticipation réalisé en amont de la fusion.

Le prochain audit COFRAC est programmé début 2019.





couches SIG mises à disposition **287**

certificats Crit'Air **453000** en Occitanie au 31 déc.

515 avis AE cas par cas dont **16%** soumis à évaluation environnementale

ÉNERGIE ET CONNAISSANCE

PICTOccitanie

La division SIG administre la plate-forme SIG interministérielle PICTO (Portail Interministériel de la Connaissance du Territoire en Occitanie) pour les propres besoins de la DREAL et pour le compte du préfet de région, pour tous les partenaires État en Occitanie et produit toutes les données et services géolocalisés pour la DREAL.

En 2017, 287 couches SIG ont été mises à disposition sur PICTO sur le périmètre Occitanie avec les services métiers.

Un service d'aide à la décision avec une recherche multicritère pondérable a été également prototypé. Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projet du CGDD à l'occasion du dialogue de gestion 2017. Ce service très innovant propose aux utilisateurs de composer leur propre analyse en choisissant leurs critères personnels, non déterminés à l'avance, et en y associant une pondération qui leur permet d'optimiser le choix des emplacements répondant à une problématique (emplacement d'un parc éolien par exemple).

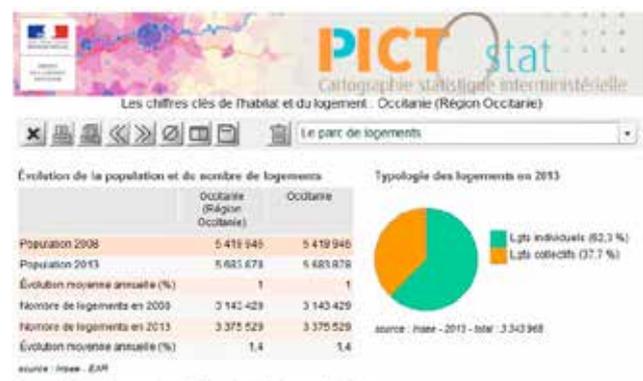
Focus sur PictoStats

Le service PictoStat (activé) s'est enrichi de nouvelles données relatives au logement et à l'habitat, des cartes et un rapport territorial sont désormais mis à disposition sur toute la région Occitanie.

Un ensemble de nouveaux indicateurs sont cartographiables à différentes échelles (communes, EPCI, cantons, départements) sur des données relatives au logement.

Il est possible d'éditer un «rapport territorial» relatif aux thèmes habitat et logement sur les sélections géographiques de votre choix. Ce portrait spécifique comprend des données issues de différentes sources: le recensement de la population (population, nombre de logements de résidences secondaires, de logements vacants, de logements individuels ou collectifs, taille moyenne des ménages) sur la période 2008-2013; le répertoire du parc de logements sociaux géré par le mi-

nistère en charge du logement, au 1^{er} janvier 2016; le système national d'enregistrement qui enregistre les demandes et les attributions de logements sociaux au 31 décembre 2016; l'activité de la construction, au travers des autorisations de construction de logements depuis 2005.





DEMETER: un projet co-construit

DEMETER (Démonstrateur des engagements territoriaux pour la réduction des émissions), ambitieux projet en structuration depuis plus d'un an, a été lancé le 4 octobre grâce à la signature d'un protocole d'accord entre les trente partenaires associés, parmi lesquels l'État. Un objectif: co-construire entre acteurs du territoire des projets pour réduire l'empreinte environnementale individuelle et collective, en échangeant des bonnes pratiques, en mutualisant et en expérimentant des approches innovantes. Les entreprises se sont engagées dans cette expérimentation pour permettre à chacun d'atteindre plus efficacement ses propres engagements environnementaux en lien avec les exigences de l'accord de Paris, de la loi de transition énergétique ou encore des engagements de branches. Le tout en soutenant la croissance qui rend le territoire si attractif. La gouvernance est collégiale avec quatre groupes de travail thématiques: mobilité, croissance verte, pollution de l'air et économie circulaire.



Les ateliers de « responsabilité sociétale des entreprises »

La direction Énergie Connaissance de la DREAL a organisé, de mars à juin, quatre ateliers Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et transition énergétique et écologique. Ils ont réuni différents acteurs régionaux engagés dans ces démarches de responsabilité sociétale: chefs d'entreprises, pôle de compétitivité, fédérations professionnelles, chambres consulaires, collectivités... L'objectif était de co-construire un panorama des outils et démarches associant les enjeux de croissance verte et de responsabilité sociétale. Ces ateliers participatifs, animés selon la technique du Design Thinking¹, ont permis

de jeter les bases d'une future structuration à l'échelle de l'Occitanie des acteurs de la RSE.



¹ design thinking: méthode d'approche de l'innovation et de son management construit selon cinq étapes: définir, imaginer, synthétiser, prototyper, tester.

La formation des commissaires enquêteurs

Dans le cadre de leur formation continue des commissaires enquêteurs, plusieurs formations leur ont été proposées:

- planification et urbanisme;
- le rapport de l'enquête publique et l'avis motivé;
- la réforme du droit de l'environnement;
- les objectifs de la planification en urbanisme et la mise en oeuvre des PLUi;
- les enjeux énergétiques.



Formation réunissant les commissaires enquêteurs des deux compagnies. Cette journée représente un temps fort du programme 2017 de la formation continue



Pic de pollution de l'air : un nouveau dispositif en Haute-Garonne

En Haute-Garonne, les pics les plus fréquents sont hivernaux, liés aux particules en suspension (PM10) émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, les activités agricoles ou d'origine naturelle, favorisés par des conditions météorologiques stables (absence de vent et de pluie).

L'arrêté préfectoral du 26 octobre 2017 organise le dispositif d'urgence en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant. Il met en cohérence le dispositif local avec la réglementation nationale, en déclinant les procédures, et les mesures d'urgence susceptibles d'être mises en œuvre.

Cet arrêté, élaboré en lien avec les collectivités locales concernées, a fait l'objet d'une consultation des acteurs de la société civile (organisations professionnelles, associations de protection de l'environnement, de la santé, usagers de la route...) entre septembre et octobre 2017.

En cas de pic de pollution, deux procédures sont prévues selon le niveau de pollution et sa persistance :

- la procédure d'information et de recommandation : diffusion de recommandations sanitaires, destinées à protéger les populations sensibles ou vulnérables, et comportementales, destinées à limiter les émissions polluantes ;
- la procédure d'alerte : au-delà des recommandations précédentes, elle prévoit des mesures d'urgence graduées, dans les différents secteurs concernés, arrêtées par le préfet sur son territoire, pour faire diminuer les émissions polluantes.

La circulation différenciée, qui peut être activée au troisième jour de la procédure d'alerte est une des mesures d'urgence susceptibles d'être mises en œuvre en cas de pic de pollution sévère. Elle consiste à restreindre, dans un périmètre donné, la circulation des véhicules les plus polluants, identifiés sur la base du dispositif Crit'Air. En Haute-Garonne, seuls les véhicules dotés de certificats Crit'Air 0, 1, 2 ou 3 seront autorisés à circuler.

Des dérogations sont prévues dans certains cas pour les véhicules d'intérêt général (secours, santé, interventions urgentes...); les véhicules devant assurer la continuité de la vie économique du périmètre d'application de la circulation différenciée (approvisionnement des commerces, artisanat, transport de personnes...); les véhicules de transports en commun; les véhicules effectuant du covoiturage à condition de transporter trois personnes au moins.

Qualité de l'air
Crit'Air
LE CERTIFICAT DE VOTRE VÉHICULE

- Le certificat qualité de l'air permet de distinguer les véhicules en fonction de leurs émissions de polluants atmosphériques.
- Il existe six catégories de certificats.
- Les véhicules les plus polluants ne sont pas éligibles à un certificat.
- Le certificat est sécurisé par des sécurités matérielles et délivré à partir des informations figurant sur la carte grise du véhicule.
- Il est valable toute la durée de vie du véhicule tant qu'il reste valide.

En France, la pollution atmosphérique est responsable de 48 000 décès prématurés par an

Quels objectifs ?

- Améliorer la qualité de l'air.
- Minimiser les impacts sur la santé de la population.
- Le certificat permet aux collectivités territoriales de moduler leur politique de stationnement et de circulation afin d'encourager l'usage des véhicules les moins polluants. Il permet aux préfets de mettre en place la circulation différenciée lors des pics de pollution.

Qui est concerné ?

- Tous les véhicules routiers : deux-roues, trois-roues, quadricycles, véhicules particuliers, utilitaires, poids lourds dont bus et autocars.
- Le certificat est valable sur tout le territoire.
- Le certificat est obligatoire pour circuler dans les zones à circulation restreinte instituées par certains collectivités ou pour circuler lorsque le préfet instaure la circulation différenciée lors des pics de pollution.

Mieux respirer, c'est ça l'idée !

Quel prix ?

Le coût du certificat qualité de l'air est de 2,75€ plus les frais de port, soit 4,19€ pour un envoi en France. Ce prix couvre uniquement les frais de fabrication, de gestion et d'envoi. Une fois acquis, le certificat est valable aussi longtemps qu'il reste valide. Il ne s'agit pas d'une taxe et il n'y a aucune recette pour le budget de l'Etat.

Quels avantages ?

En fonction des décisions prises par les collectivités territoriales, le certificat qualité de l'air offre des avantages aux véhicules les moins polluants :

- modalités de stationnement favorables ;
- conditions de circulation privilégiées ;
- circulation autorisée dans des zones à circulation restreinte (ZCR), comme à Paris. 17 autres villes se sont engagées à étudier la mise en place de telles zones, notamment Toulouse et Montpellier ;
- circulation autorisée en cas de circulation différenciée instaurée par le préfet lors d'épisodes de pollution, le justifie.

En France, la pollution atmosphérique coûte 100 milliards d'euros par an

Comment l'obtenir ?

La commande se fait en quelques minutes sur le site [certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr) à partir des informations figurant sur la carte grise du véhicule.

Pour les véhicules immatriculés en France :

- par le téléservice : la commande se fait sur le site [certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr) avec paiement par carte bancaire ;
- par courrier : en utilisant le formulaire dédié et en payant par chèque ;
- pour les Salles de véhicules terrestres, associations et administrations : en utilisant la procédure de commandes groupées sur le téléservice dédié.

Pour les véhicules enregistrés hors de France :

- la commande se fait sur le site [certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr) disponible en anglais, allemand, espagnol et italien. Il suffit de saisir les informations relatives au véhicule et joindre un scan du certificat d'immatriculation. Le paiement se fait par carte bancaire.

En Europe, il existe déjà plus de 200 zones qui réservent la circulation aux véhicules les moins polluants

Quelles sanctions ?

Se déplacer avec un véhicule non autorisé ou sans certificat qualité de l'air, en zone à circulation restreinte ou lors des pics de pollution dans les zones à circulation différenciée, est passible d'une contravention de 3^e classe pour les véhicules légers (jusqu'à 135€ d'amende simple) et de 4^e classe pour les poids lourds (jusqu'à 135€ d'amende simple).

Plus d'infos le certificat, contactez nous à votre carte grise et immatriculation sur www.certificat-air.gouv.fr

Haute-Garonne



Visite de Laurence Monnoyer-Smith

Laurence Monnoyer-Smith, commissaire générale au développement durable, accompagnée par Serge Bossini, directeur de la recherche et de l'innovation, Benoît David, chef de la mission de l'information géographique, ainsi que de Philippe Rogier, sous-directeur de l'intégration des démarches de développement durable dans les politiques publiques ont consacré la journée du 1^{er} février 2017 à la découverte des activités de la DREAL Occitanie destinées à la promotion et mise en œuvre du développement durable et de la connaissance.

Après une présentation de la DREAL Occitanie et le contexte d'une région à treize départements, les séquences « métiers » ont permis notamment d'échanger sur certains projets structurants : les fonctionnalités les plus novatrices du portail PICTO et les nouveaux usages par des publics plus larges ; les actions relevant de l'économie verte ; les sujets de promotion du développement durable, notamment à travers l'animation d'une « communauté régionale de travail » fédérant les treize DDT(M), l'ADEME et la DRAAF qui accompagne les territoires dans des démarches de développement durable ;

un retour sur le bilan 2016 de l'évaluation environnementale dans le contexte de la mise en place de Mission Régionale de l'autorité environnementale (MRAE), et de la réforme de l'autorité environnementale.



Une formation pour accompagner l'élaboration des PCAET

Afin de mettre en place un accompagnement de qualité dans l'élaboration des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET), la DREAL a organisé les 22 et 23 novembre dernier une formation à laquelle les treize DDT de la région ont participé ainsi que deux représentants de l'ADEME. Ces deux jours ont notamment permis de réfléchir à la posture de chacun, l'objectif étant d'être complémentaire et de pouvoir afficher aux territoires une stratégie coordonnée et claire.

Les (PCAET) ont été rendus obligatoires pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants par la loi Tecv d'août 2015. Ils permettent de définir des objectifs pour les territoires afin d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, d'identifier les sources majeures de polluants atmosphériques et de les réduire.

Les services de l'État, notamment la DREAL et les DDT, sont chargés d'émettre un avis sur ces plans mais ont

aussi un rôle à jouer en amont pour aider les collectivités à élaborer leur PCAET.

Les éléments produits à l'issue de cette formation seront proposés au CODER-T.





Le séminaire DREAL-DIRECCTE

Le Commissariat général au développement durable et la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle ont organisé, le 7 mars 2017 un séminaire commun aux DREAL et aux DIRECCTE, pour :

- partager et capitaliser sur des démarches visant l'accompagnement des impacts de la transition écologique sur les emplois et les métiers dans les territoires ;
- nourrir la collaboration DIRECCTE / DREAL par une meilleure connaissance et articulation des dispositifs et outils des DREAL et des DIRECCTE, et ainsi, favoriser une acculturation réciproque autour des problématiques d'emploi et de formation dans le domaine de la transition écologique.

La DREAL Occitanie a ainsi présenté : sa mission économie verte ; les actions qu'elle a menées sur ces su-

jets « emploi-formation » ; les relations qu'elle a construites avec la DIRECCTE ; l'action, lauréate des appels à projets du CGDD qu'elle réalisera en collaboration avec la DIRECCTE en 2017 : déployer un kit méthodologique¹ sur la filière éolien flottant, pour laquelle deux des quatre sites d'expérimentations retenus par le MEEM se situent au large de l'Aude.

¹ En 2016, les ministères en charge de l'emploi et du développement durable ont édité un kit méthodologique d'accompagnement des transitions professionnelles dans une perspective d'anticipation et de facilitation des dynamiques de reconversion industrielle vers l'économie verte, de soutien à l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels.

L'autorisation environnementale

Dans le domaine des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), l'année 2017 a été principalement marquée par l'entrée en vigueur le 1er mars 2017 d'une nouvelle procédure dite « Autorisation Environnementale ». Cette réforme s'inscrit dans le cadre de la modernisation du droit de l'environnement et de la simplification administrative. Elle conduit à fusionner les différentes procédures et décisions environnementales requises au sein d'une unique autorisation environnementale. Afin de faciliter le déploiement de cette nouvelle procédure, diverses actions de formation et d'information ont été réalisées à destination, d'une part, des porteurs de projet et des bureaux d'études et, d'autre part, des agents de l'État concernés.

Ces actions ont eu notamment pour but de mettre en place une organisation inter-services :

- L'élaboration d'une note de cadrage régional et de fiches de procédures ;
- La mise en ligne de tous documents utiles à destination des agents des services concernés sur une plateforme de partage dédiée ;
- une journée de formation, des agents des services concernés (DREAL, DDTM, DDPP, bureau de l'Environnement de la préfecture) dans chaque département ;
- la présentation de la nouvelle procédure lors du forum sur le développement des Énergies Renouvelables, le 21 février à la CCI 34 ;

- une information des acteurs lors d'un séminaire entre bureaux d'études, maîtres d'ouvrages et services instructeurs (environ 200 participants), le 23 novembre 2017 à la CCI de la Haute-Garonne et le 30 novembre 2017 à la CCI 34.

En 2018, cette action sera poursuivie notamment au travers d'un séminaire d'échange sur le retour d'expérience des différents acteurs fondé sur un certain nombre de cas réels.





RISQUES INDUSTRIELS

Du nouveau, en 2017, sur le réseau de transport de gaz naturel

En 2017, le département véhicules – équipements sous pression-canalisation a été particulièrement mobilisé sur l'instruction de deux grands projets relatifs au réseau de transport TIGF, soumis à autorisations ministérielles sous la coordination du préfet du Gers.

Renforcement Gascogne-Midi

Ce projet consiste en la création d'une nouvelle canalisation de 6,1,8 km et de diamètre 900 mm entre Lussagnet (40) et Barran (32), ainsi que l'ajout d'un troisième compresseur sur la station de Barbaira (11). L'autorisation de construire et d'exploiter la nouvelle canalisation de transport a été accordée par arrêté ministériel du 27 juin 2017, après une instruction d'environ seize mois. Le projet a également fait l'objet d'un arrêté inter préfectoral de déclaration d'utilité publique et d'arrêtés imposant des servitudes d'utilités publiques de maîtrise de l'urbanisation. Le chantier de construction a démarré en juillet 2017 et la mise en service du nouvel ouvrage est prévue courant du dernier trimestre 2018. Une visite d'inspection a été réalisée en octobre 2017 par l'inspection de l'environnement.

Projet « Pression maximale de service » de Lussan-Lias

Il consiste en l'augmentation de pression maximale de service de la canalisation existante de diamètre 800 mm

de 66,2 à 80 bar relatifs afin d'augmenter le potentiel de transit de gaz naturel entre Cruzy (34) et Lussagnet (40). La modification des conditions d'exploitation a imposé une nouvelle autorisation accordée par arrêté ministériel du 13 septembre 2017. Un arrêté préfectoral imposant des servitudes de maîtrise de l'urbanisation a également été signé. L'augmentation effective de la pression de service du tronçon Lussan-Lias devrait intervenir en octobre 2018.



Le PPRM Bassin Decazeville approuvé

Prescrit en décembre 2012 sur le territoire des communes d'Aubin, Auzits, Cransac, Decazeville, Firmi et Viviez, le plan de prévention des risques miniers (PPRM) élaboré par l'État a été approuvé par arrêté préfectoral du 19 juin 2017. Le PPRM permet d'éviter la création de nouveaux risques dans les zones d'aléas miniers résiduels (effondrement, affaissement...) et de ne pas aggraver les risques existants, en y interdisant tout type de construction ou d'aménagement ou en les autorisant sous conditions.



Les derniers plans de prévention des risques technologiques (PPRT) approuvés

Les plans de prévention des risques technologiques visent à protéger les riverains de sites Seveso seuil haut et à maîtriser l'urbanisation actuelle et future autour de ces sites à risques. Les deux derniers PPRT de la région Occitanie, ESSO/STCM à Toulouse et FINAGAZ à Fenouillet, ont été approuvés au mois de juin 2017.

Leur mise en œuvre se poursuit

La mise en œuvre des PPRT comportant des mesures foncières ou obligation de travaux de renforcement du bâti se poursuit, essentiellement au travers d'un nécessaire travail de préparation :

- côté mesures foncières : expropriations ou délaissements ;

- côté travaux de renforcement : l'intégration de l'accompagnement des propriétaires des logements, sur lesquels des travaux de renforcement sont imposés, prioritairement dans les programmes de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) portés par les différentes collectivités de la région avance à différents rythmes, sachant que ces programmes, arrivant à échéance, seront renouvelés ou prolongés en 2018.

Parallèlement, des discussions ont été engagées avec les financeurs des PPRT afin d'établir une convention financière (facultative) visant à faciliter pour les propriétaires les modalités pratiques de financement de ces travaux (dispense de l'avance des fonds, interlocuteur unique...). Elles devraient aboutir début 2018.

Les mesures de maîtrise des risques instrumentées

Les 20 et 21 avril, le département risques accidentels (DRA) a organisé, à Toulouse, une formation habituellement proposée sur Lyon ou Paris par l'INERIS.

Dix-huit inspecteurs en charge de suivi des sites Seveso de la région répartis dans les UID et au sein de la DRI ont ainsi pu approfondir leurs connaissances sur les mesures de maîtrise des risques instrumentées. En particulier les vérifications à mettre en œuvre sur les capteurs, les systèmes de traitement dont les automates industriels et les actionneurs tels que des vannes ont été abordées, ceci dans le but de s'assurer que ces barrières de sécurité restent performantes dans le temps sur les sites industriels à hauts risques.

Cette formation est un préalable à une action plus complète programmée en 2017-2018 en Occitanie visant le

contrôle de la bonne gestion de ces mesures de maîtrise des risques instrumentées sur des sites Seveso seuil haut.



Séminaire DRI-UID et visite DGPR

Le deuxième séminaire «risques industriels» DRI-UID-DD(CS)PP de la région Occitanie s'est déroulé les 6 et 7 mars à Sète (34). Ouvert aux inspecteurs de l'environnement et aux agents administratifs, il a rassemblé cent-trente-trois personnes dans une ambiance à la fois studieuse et conviviale!





Cette deuxième édition a notamment permis :

- de revenir sur la première année de fonctionnement de la DREAL Occitanie pour les activités «risques industriels» ;
- de partager des retours d'expérience proposés par douze inspecteurs ;
- de préparer l'instruction des nouvelles autorisations environnementales.

Une présentation de la direction générale de la prévention des risques sur les fluides frigorigènes a été particulièrement appréciée. En réalisant des contrôles sur les utilisateurs et distributeurs de fluides frigorigènes, les inspecteurs contribuent à la maîtrise des émissions de ces gaz et à la lutte contre le dérèglement climatique. Marc Mortureux, directeur général de la prévention des risques, est venu clôturer ce séminaire. Il a pu échanger avec les participants.

Création de Secteurs d'Information sur les Sols

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové prévoit la création par l'État, avant le 1^{er} janvier 2019, des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) sur les sites pollués qui pourraient présenter des risques, notamment en cas de changement d'usage. La création des SIS vise à améliorer l'information des populations sur la pollution des sols et à prévenir l'apparition de risques sanitaires liés à ces pollutions.

La présence d'un SIS sur un terrain impose :

- au futur aménageur, la réalisation d'études de sol et de mesures de gestion de la pollution afin de garantir la compatibilité du projet d'aménagement avec l'état du sol ;
- au propriétaire, d'informer le locataire ou le futur acquéreur de la présence d'une pollution.

La création d'un SIS ne remet pas en cause les éventuels aménagements existants. Elle fait l'objet d'une consultation pour avis des communes concernées pendant 6 mois et de l'information des propriétaires concernés qui

peuvent faire part de leurs remarques via la participation du public.

Le département de l'Hérault est le premier département à engager la procédure de création des SIS en région Occitanie.

Du 6 novembre 2017 au 6 janvier 2018, le public et les cent-dix propriétaires concernés, préalablement informés ont pu consulter, sur le site internet de la DREAL et de la préfecture, les vingt-six projets de création de SIS de l'Hérault, répartis sur treize communes.

À l'issue de la période de consultation des communes, qui s'achève le 16 avril 2018, le préfet de l'Hérault arêtera la liste des SIS qui sera notifiée aux communes concernées pour être annexée au PLU. La liste des SIS est révisée annuellement en fonction des informations portées à la connaissance de l'État. Les procédures de création des SIS, pour les douze autres départements, démarreront entre avril et juin 2018.

Retour d'expérience sur accidents industriels : un séminaire européen

Deux-cent-quatre-vingt-dix personnes dont une cinquantaine venue de vingt-trois pays européens ont participé à Lyon, les 31 mai et 1^{er} juin, au 12^e séminaire européen de retour d'expérience sur accidents industriels. Organisé tous les deux ans par le Bureau d'analyse des risques et pollutions industriels de la DGPR dans le cadre du réseau IMPEL¹, ce séminaire réunit les inspecteurs de l'environnement de tous les pays européens. Son objectif est de partager et diffuser les enseignements tirés de l'analyse d'accidents graves ou significatifs, afin de progresser collectivement dans la maîtrise des risques en exploitant la diversité des retours d'expériences disponibles.

Dix-sept inspecteurs de la région Occitanie ont fait le déplacement sur Lyon pour assister à ce séminaire.

Deux accidents en région ont été plus particulièrement présentés aux participants par nos inspectrices :

- l'un sur l'effondrement du toit flottant d'un bac d'essence suite à de fortes intempéries survenu à Frontignan en septembre 2014 ;
- l'autre sur l'explosion d'une cuve contenant un mélange d'alcools dans une vinaigrerie à Vauvert, en août 2015.

Leurs interventions très appréciées ont contribué au succès de la manifestation.

¹ Réseau de l'Union européenne pour l'application et le respect du droit de l'environnement



Le Plan régional santé-environnement signé

Le 13 décembre à Toulouse, le plan régional santé environnement a été signé et présenté à la presse par Pascal Mailhos, préfet de la région Occitanie et Monique Cavalier, directrice générale de l'agence régionale de santé Occitanie.

Ce premier PRSE, défini à l'échelle de la région Occitanie, s'articule autour de quatre axes, quatorze actions et trente-sept mesures. Il prend en compte les problématiques locales, certaines étant communes à l'ensemble de notre région (l'ambrosie, le moustique tigre, la vulnérabilité des ressources en eau...), d'autres plus spécifiques à certains territoires (le radon, la gestion des anciens sites miniers...).

Piloté par l'agence régionale de santé (ARS) et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), il a été élaboré en s'appuyant sur des instances permettant une concertation large de plus de cent-quarante acteurs régionaux :

- le groupe régional santé environnement (GRSE), présidé par M^{me} la professeure Hélène Fenet et rassemblant

des partenaires regroupés au sein de six collèges : État, collectivités territoriales, associations, salariés, employeurs et représentants du monde économique et personnes qualifiées ;

- l'équipe d'animation rassemblant l'ARS, la DREAL, la DIRECCTE, la DRAAF, les rectorats et la présidente du GRSE ;
- cinq ateliers de travail, qui ont associé des membres du GRSE et d'autres acteurs particulièrement concernés.



Publications 2017





RISQUES NATURELS

Le plan d'actions triennal 2017-2019 de l'activité « prévision des crues et hydrométrie »

L'année 2017 a été plutôt clémente concernant les crues sur le territoire de l'Occitanie. Cependant, le travail des équipes a été riche dans le contexte de structuration de l'activité post fusion et en terme d'actions d'amélioration à mettre en œuvre pour permettre une évolution forte de cette activité.

Durant cette « année 1 », le plan d'actions triennal a donc été déployé de façon soutenue. Il a permis notamment les avancées suivantes :

- la définition de la stratégie de modélisation pour les deux SPC;
- le déploiement des nouveaux outils nationaux (Superviseur pour les prévisionnistes, plate-forme de modélisation, pare-feux...) et leur prise en main en situation opérationnelle;

- l'accompagnement du nouveau service Vigicrues-Flash;
- l'animation du réseau Occitanie des référents départementaux inondation en DDT(M);
- la production de nouvelles cartographies de zones inondables potentielles pour le Tarn, le Lot/Célé et le Touch notamment;
- une première phase de modernisation du réseau de stations hydrométriques (déploiement de nouvelles stations de mesure LNS) préparant une évolution technique de la collecte des données sur le territoire;
- la montée en compétences des agents;
- l'amélioration de la sécurité des interventions sur site.

Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes

VIGICRUES FLASH

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les PAPI

L'activité instruction PAPI est soutenue en particulier avec la mise en place du cahier des charges PAPI3 en 2018. Parmi les PAPI / PSR, on note :

- au cours de l'année, instruction de cinq avenants de prolongation des PAPI2 qui permettront d'instruire les futurs PAPI3;

- dépôt de dossiers PAPI2(3) avant la date limite de fin 2017 à instruire sur le premier semestre 2018 .

L'année 2018 sera une année de transition car on n'attend pas les premiers PAPI3 avant la fin de l'année.



Des réunions de coordination transfrontalière

La réunion de la Commission Mixte du Protocole de Collaboration entre le Royaume d'Espagne et la République Française en matière de Protection Civile s'est déroulée le 16 février 2017.

Prenant comme point de départ les inondations de 2013 dans les Pyrénées, il a été convenu, au cours de cette réunion, d'établir les procédures de coordination nécessaires pour améliorer les systèmes d'alerte en cas d'inondation de part et d'autre de la frontière franco-espagnole.

Dans cet esprit, la journée technique du 17 mai, qui s'est déroulée à l'École Nationale de la Protection Civile à Madrid, avait pour objectif d'étudier trois facettes essentielles de gestion du risque inondation à savoir les prévisions météorologiques, les prévisions hydrologiques et les modalités d'alerte et de protection civile.

Les conclusions ont acté, notamment, la mise en place de groupes de travail météorologiques (Météo-France et AEMET) et hydrologiques (SCHAPI et SPC – Confédérations Hydrographiques de l'Ebre, de Cantabrie et de l'Agence Catalane de l'eau) mais aussi des activités de collaboration et d'entraide dans les activités de protection civile.

Ainsi, les 27 et 28 septembre derniers, le Département Prévision des Crues et Hydrométrie de la Direction des Risques Naturels a reçu à Toulouse une délégation espagnole composée de cinq représentants de la Confédération Hydrographique de l'Ebre (CHE), dont le siège est situé à Saragosse (Espagne).

Ces deux jours de discussions particulièrement cordiales et fructueuses entre la CHE et la DREAL ont permis d'aborder les modalités concrètes d'approfondissement de cette coopération transfrontalière, en vue essentiellement d'améliorer l'observation et l'anticipation dans le domaine de la prévision des crues.

Le programme de travail restant à formaliser traitera notamment à court terme d'une extension de la convention d'échange de données à d'autres bassins (le Sègre par exemple).

Cette collaboration pourra également concerner d'autres acteurs comme le SCHAPI (observations radar, modélisation...), ou la délégation de bassin dans le cadre de la mise à jour du PGRI sur l'aspect transfrontalier.





Sauvetage du houlographe catalan

On évoque souvent les sauvetages d'espèces animales ou végétales menacées. Une fois n'est pas coutume, voici le récit peu commun d'un sauvetage d'une bouée houlographe réalisé par deux agents de la DREAL.

La division littoral de la DREAL, au sein du département de la prévention des risques naturels, a en charge la gestion et le pilotage de la maintenance 24h/24 et 7j/7, d'un réseau de quatre houlographes situés au large du Grau-du-Roi, de Sète, de Leucate et de Banyuls sur Mer. Deux agents travaillent en binôme et sont en charge de ce réseau de mesures. De plus, ils contrôlent en permanence l'état du réseau en vérifiant la bonne réception des données transmises par les bouées sur les récepteurs à terre.

Courant mai 2017, des signes de dysfonctionnement sont détectés sur le houlographe situé au large de Banyuls sur Mer à trois kilomètres de la côte: réception aléatoire des signaux et données aberrantes. Après les contrôles logiciels et matériels des deux ordinateurs récepteurs de données à terre, les problèmes subsistent jusqu'à ne plus recevoir de signaux. La procédure de sauvetage est déclenchée car une bouée coûte 50 000 €. Plusieurs scénarios sont alors établis: la bouée a été percutée par un navire; la bouée présente une avarie et a coulé; la chaîne la maintenant en place a été sectionnée; l'émetteur de la bouée présente un dysfonctionnement; les deux récepteurs ont une défaillance conjointe.

La vérification sur site permet de vérifier que les deux stations de réception à Banyuls sur Mer et au Cap Bear à Port-Vendres fonctionnent.

À partir de là, ils enchaînent les contacts pour une prospection visuelle et des recherches marines en bateau, ou sous-marines à l'aide d'un véhicule téléguidé muni d'une caméra. Sans résultat!

Enfin, ils contactent les pompiers du SDIS 66 pour effectuer des plongées de recherche dans le cadre d'exercices: le premier contact visuel avec la bouée est établi le 22 septembre par soixante mètres de fond et le sauvetage effectué conjointement par le SDIS, l'observatoire océanologique de Banyuls sur Mer et la réserve marine avec la pose d'un parachute ascensionnel sur la bouée. Le CEREMA, expert technique pour la DREAL, ainsi que l'entreprise Maritech, fournisseur de la bouée,

après analyse, expédient la bouée chez le constructeur Datawell pour une estimation des travaux de réparation. Une bouée de remplacement, en stock, est mise à l'eau le 12 octobre 2017 afin de maintenir le réseau en conditions opérationnelles.



Vous avez dit "houlographe" ?

L'ingénierie côtière a besoin aujourd'hui de disposer de mesures directionnelles des états de mer dans les domaines suivants :

- risques littoraux (PPR, submersions marines, action des vagues, catastrophes naturelles);
- étude de l'évolution du climat et de son impact sur le littoral;
- morphodynamique côtière et suivi de trait de côte;
- dimensionnement d'ouvrages portuaires et littoraux;
- sécurité de la navigation;
- énergies renouvelables.

Dans la zone littorale, caractérisée par des variations rapides de la bathymétrie, la mesure in situ à l'aide de houlographes est le moyen le plus approprié pour obtenir une information ponctuelle de qualité.



Revue de sûreté du barrage d'Araing

Le barrage d'Araing est situé au pied du mont Crabère dans les Pyrénées Ariégeoises à une altitude de 1910 mètres. Barrage de type poids, constitué d'enrochements d'une hauteur de 26 mètres, sa construction a été achevée en 1942. Sa retenue sert à alimenter la centrale hydro-électrique d'Eylie (EDF). Cet ouvrage de classe A est soumis à un contrôle décennal dans son ensemble, y compris les parties habituellement noyées pour un Examen Technique Complet qui nécessite l'abaissement de la retenue.

L'abaissement, autorisé par arrêté préfectoral, a été programmé en avril 2017, en période de pré-fonte des neiges pour limiter les impacts sur l'environnement tout en permettant la réalisation de travaux nécessaires à la maintenance du barrage comme le remplacement des joints du parement amont, soumis au marnage de la retenue et à des conditions météorologiques difficiles (gel/dégel, ensoleillement fort). La vanne de vidange du barrage sera également remplacée cette année.

L'inspection annuelle du barrage, menée le 19 avril, a été notamment l'occasion d'ob-



server le parement amont du barrage et la prise d'eau usinière, parties de l'ouvrage habituellement inaccessibles. La galerie a été remise en eau le 2 mai, pour une remontée progressive du lac.

La prévention du risque sismique dans les Pyrénées

La DREAL Occitanie a participé aux journées de commémoration des 50 ans du séisme d'Arette (64) du 9 au 13 août 2017 en partageant un stand avec le BRGM. La fréquentation du stand, les questions posées et l'intérêt suscité par les plaquettes et autres outils présentés témoignent de la curiosité du public sur ce phénomène, les gestes de préventions etc.

Cette manifestation a attiré aussi bien des habitants du village ou des alentours que des vacanciers. Dans la dynamique de cette manifestation, deux journées dédiées au risque sismique «Du séisme d'Arette en 1967 à nos jours» se sont déroulées les 28 et 29 septembre au palais des congrès de Lourdes. Deux journées d'échanges, d'information et de réflexion qui ont rassemblé sur ce sujet différents acteurs : élus, services de l'État, experts techniques, chercheurs, professionnels du bâtiment... Elles étaient ouvertes au grand public.





Quand la Gimone déborde...

Lundi 26 juin, s'est déroulé un exercice de gestion de crise dans le Gers (32) dont le scénario impliquait une rupture du barrage de la Gimone, plus grand barrage de ce département (vingt-cinq millions de mètre-cubes). Ce barrage est doté d'un plan particulier d'intervention (PPI) qui prévoit une activation de tous les services participant à la gestion d'une éventuelle crise, parmi lesquels la DREAL au titre de ses missions de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques.

Ce type d'exercice permet de tester en réel les chaînes d'alerte qui va de l'exploitant au service d'intervention,

et d'évaluer la pertinence des différents plans d'urgence et l'efficacité des mesures de sauvegarde des biens et des personnes. La DREAL avait notamment participé à l'élaboration du scénario de l'exercice et à la cellule de gestion de crise qui a été montée en préfecture (Centre Opérationnel Départemental).

L'exercice impliquait l'ensemble des services d'urgence et six communes. Le retour d'expérience viendra alimenter l'actualisation des différentes procédures de gestion de la crise.

Un renard hydraulique à Gaillac

Le département des ouvrages hydrauliques et des concessions ainsi que l'unité interdépartementale 12-81 se sont mobilisés durant trois semaines sur le barrage de Gaillac, petit barrage de classe D de la rivière du Tarn victime d'un renard hydraulique. La taille du trou est estimée à un mètre par deux, entraînant un débit proche de 20m³/s.

Dès le lendemain du signalement, l'UiD ainsi que la division Ouest du DOHC étaient sur site pour procéder à une première analyse de la situation. Si l'éventualité d'un risque aval en cas de rupture complète de l'ouvrage est écarté, la situation reste préoccupante car la présence de cette fuite entraîne une baisse du niveau du Tarn, alors que la ville de Gaillac a disposé des prises d'eau potable à l'amont immédiat du barrage.

La DREAL a approuvé le 17 janvier les travaux de réparation d'urgence du barrage. Le concessionnaire a déployé des moyens conséquents pour remédier à la situation : grue, péniche, pelle mécanique et plongeurs ont été mobilisés. Un retour à la normale est annoncé pour fin février si les conditions climatiques le permettent.

Par mesure de sécurité, des arrêtés ont été pris pour interdire l'accès au barrage et aux rives immédiatement à l'aval et la ville de Gaillac a déployé des pompes d'eau



potable flottante sur le Tarn en cas d'abaissement trop brusque du niveau du Tarn.

La DOHC et l'UiD12-81 ont suivi quotidiennement l'avancement de la situation, en lien avec la préfecture du Tarn, l'ARS et la DDT81.



Publications 2017

VIGICRUES

Surveiller les cours d'eau 7j/7] et 24h/24h

- 3 000 stations de mesure actives dont 1 600 dans VIGICRUES;
- 22 000 km de cours d'eau surveillés;
- 7 320 communes;
- 75% de la population française vivant dans les zones inondables.

RISQUES NATURELS

VIGICRUES

Informen en continu avant la crue et jusqu'au retour à la normale

Après la crue, enrichir la connaissance des phénomènes et tirer les enseignements :

- Reléver les lasses de crues et cartographier les zones inondées.
- Faire un point sur l'ensemble de la crue (causes, déroulement, efficacité de l'organisation interne...) et produire un retour d'expérience.

ALERTE

INFORMATION VIGILANCE

Après la crue, enrichir la connaissance des phénomènes et tirer les enseignements :

- Reléver les lasses de crues et cartographier les zones inondées.
- Faire un point sur l'ensemble de la crue (causes, déroulement, efficacité de l'organisation interne...) et produire un retour d'expérience.
- Améliorer les outils opérationnels et les modes de prévision.

Vert: pas de vigilance particulière requise.

Orange: risque de crue géométrique de débordement important susceptible d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.

Rouge: risque de crue majeure. Attention accrue et prioritaire sur la sécurité des personnes et des biens.

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitane

Vigicrue.gouv.fr

Le risque sismique dans les Pyrénées

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitane

PLUIE-INONDATION

LES 8 BONS COMPORTEMENTS

en cas de pluies méditerranéennes intenses

- JE M'INFORME** et je m'informe de l'état des cours d'eau et des zones à risque.
- JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS**
- JE NE SOUSCRIS DES RESERVES PRODIGES** de ma voiture et des personnes vulnérables.
- JE M'ÉLOIGNE DES COURS D'EAU** et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts.
- JE NE SORS PAS** de ma voiture ou de ma maison pour aller chercher des objets.
- JE NE M'ARRÊTE PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE M'ÉLOIGNE EN HAUTEUR, EN ÉTAIR**
- JE NE M'ARRÊTE NI EN VOITURE NI À PIED** (Ponts, souterrains, ponts, passages souterrains...). Moins de 30 cm d'eau suffisent pour empêcher une voiture.
- JE NE SAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE** de nuit.

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitane

Le Département Prévision des Crues et Hydrométrie en actions

Mars 2018

Point d'avancement du Plan d'Actions Triennal 2017-2019

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitane



LES UID

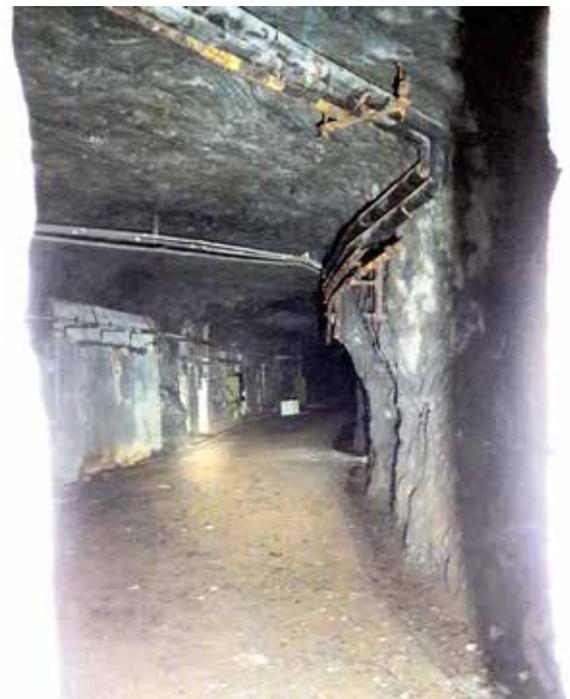
Permis exclusif de recherche à la société Variscan Mines (Ariège)

Le permis exclusif de recherche (PER) de mines de tungstène et autres substances connexes, dit « Permis Couflens », a été accordé par arrêté du 21 octobre 2016, à la société Variscan Mines. Le titulaire doit mener, avant tous travaux de recherche, une évaluation des risques sanitaires et environnementaux qui sera soumise à une tierce expertise, pour les aspects relatifs à la présence d'amiante dans la mine, et qui nécessite certains travaux préalables de sécurisation de la mine.

À l'annonce de l'attribution du PER Couflens, opposants et défenseurs du projet ont rallié des associations contre le projet ou en faveur de ce projet. Ils ont mené de nombreuses actions en 2017 dans la presse ou sur le terrain.

La commission locale de concertation d'information et de suivi du projet, créée le 23 février 2017, s'est réunie deux fois en 2017.

Le titulaire du titre, en 2017, a mené une première mesure d'atmosphère dans la galerie 1 230 de la mine ainsi qu'une étude halieutique dont les résultats seront transmis prochainement à l'administration. Sous réserve d'accès à la route menant à la mine, en 2018, les prélèvements de roche dans le cadre de la tierce expertise devraient avoir lieu, après sécurisation éventuelle de la mine.



Site AREVA de Malvesi (Aude)

L'autorisation a été accordée à l'exploitant pour exploiter sur ce site une installation de traitement des eaux des lagunes, à l'issue d'une procédure prolongée et transparente qui a permis de prendre en considération l'ensemble des préoccupations des acteurs. Cet équipement offre une solution satisfaisante d'un point de vue environnemental pour traiter de manière pérenne les eaux rejetées par l'installation et ne pas reporter cette problématique aux générations futures.

La décision a été prise après avoir fait appel à deux experts renommés et indépendants qui ont rendu un avis favorable sur le procédé retenu et son impact sanitaire. Elle est assortie de prescriptions renforcées qui limiteront l'impact environnemental de l'installation. Les échanges se poursuivront avec les différents acteurs au cours des

prochaines années dans le cadre de la commission de suivi de site dont le champ de compétence a pour l'occasion été étendu à l'observation des impacts environnementaux. L'administration poursuit par ailleurs sa mission de contrôle du site avec plusieurs inspections et vérifications par an.





Trois stations d'épuration des eaux sur la plateforme de Salindres (Gard)

2017 aura vu avec la prise des arrêtés préfectoraux correspondants, la concrétisation d'un investissement global de plus de douze millions d'euros avec la construction de trois stations d'épuration des eaux résiduaires sur la plate-forme chimique de Salindres. La réduction des polluants rejetés, en métaux notamment avec un abattement de plus de 96%, s'inscrit dans une démarche d'atteinte des objectifs de qualité définis par la directive cadre sur l'eau pour l'Avène.



Le projet AIRBUS Barquill

Cette demande d'autorisation d'exploiter concernait un nouvel entrepôt logistique d'AIRBUS, d'une surface de 38 000 m², sur la commune de Comebarrieu, développé dans le cadre du rapatriement à Toulouse des opérations d'aménagement intérieur des A320.

Ce projet, d'un investissement de plusieurs millions d'euros, présentait de nombreux défis techniques et administratifs, et des enjeux environnementaux multiples.

Afin de relever ces défis, un groupe projet a été mis en place, rassemblant les différents acteurs, sous le pilotage du secrétaire général de la préfecture. Cette organisation, conduite dans un souci permanent de transparence, a permis d'anticiper efficacement et d'aplanir

toutes les difficultés inhérentes à ce type de dossier, et d'aboutir aux autorisations administratives requises dans des délais remarquables, la demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement étant instruite en moins de huit mois.



Contrôle des digues et barrages (Gers)

Quatorze inspections de barrages ont été conduites en 2017.

Un arrêté préfectoral complémentaire portant sur la reconstruction d'un barrage suite à un glissement de parement amont a été notifié au gestionnaire du barrage de Manciet (classe C).

Pour le barrage du Lizet (classe B), un arrêté préfectoral complémentaire portant sur l'abaissement de la cote d'exploitation, la surveillance accrue de l'ouvrage et la mise à jour de prescriptions réglementaires a été notifié au Conseil départemental du Gers.

Sur le barrage de Bousqueterra à Condom, la première tranche de travaux réalisés par le Conseil départemental du Gers concernent la réfection de l'évacuateur de crues et remise à niveau de la crête en rive gauche. Suite à une inspection de la DREAL en février 2017, des

compléments de travaux doivent être mis en œuvre pour finaliser cette phase 1. La DREAL a autorisé la ré-hausse de la cote d'exploitation de ce barrage de 121,7 mètres à 122,5 mètres, soit une augmentation de 155 000 m³ de capacité de stockage. Il s'agit là d'une cote d'exploitation intermédiaire, la cote d'exploitation normale étant fixée à 123,5 mètres qui pourra être atteinte une fois les travaux de réfection du coursier et du bassin de dissipation d'énergie réalisés.

La DREAL a également instruit et suivi les travaux de confortement d'urgence menés sur le système d'endiguements de Tarsac ainsi que des travaux de création du système d'endiguements de Fleurance.

En prévision du transfert, au 1^{er} janvier 2018, de la compétence de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, les échanges se sont intensifiés avec les EPIC.



ateliers territoriaux 4
des assises de la mobilité
enquête publique 1
3 concertations publiques
avec 6 réunions publiques

TRANSPORTS

Contournement ferroviaire Nîmes Montpellier

L'achèvement de cette importante opération avec la mise en circulation des trains de fret sur le CNM le 10 décembre 2017 constitue une étape importante d'un dossier dans lequel l'État par son financement et son accompagnement notamment au niveau local a été très impliqué. La gare nouvelle de Nîmes Manduel Redessan a fait l'objet d'une intense phase d'instruction administrative qui s'est conclue l'été dernier par la prise des décisions administratives déclarant le projet d'utilité publique, portant autorisation unique au titre du code de l'environnement et autorisation au titre du code de l'urbanisme. Les premiers travaux ont débuté en août et se poursuivront jusqu'en 2019 avec une perspective de mise en service commerciale en décembre 2019.



Ligne Nîmes-Montpellier-Perpignan

La décision ministérielle du 1^{er} février 2017 a validé l'avancement progressif de ce projet par la réalisation d'une première phase entre Montpellier et Béziers. Le dossier pour l'enquête d'utilité publique est prêt dans

l'attente des décisions gouvernementales qui seront prises dans le cadre de la loi sur la programmation des infrastructures nationales qui va être discutée au Parlement au printemps 2018.

Contournement ouest de Nîmes

Le projet consiste en la construction d'une infrastructure nouvelle d'un linéaire d'environ 12 km assurant la déviation par l'ouest de l'agglomération nîmoise, de la RN106 entre le nord de Nîmes, et l'A9 au sud. L'actuelle RN106 sera alors déclassée en voirie locale. La concertation sur ce projet s'est déroulée du 27 février au 7 avril 2017 avec notamment quatre réunions publiques. Les études se poursuivent pour affiner les caractéristiques géométriques du projet et ses impacts. Leurs résultats seront présentés à l'occasion de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), qui devrait avoir lieu en 2019.



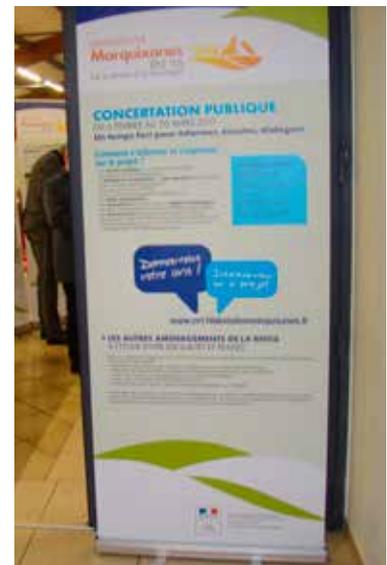


Concertation sur la déviation de Marquixanes

La RN116 joue un rôle essentiel dans le développement et le désenclavement des territoires qu'elle dessert de Perpignan à Bourg-Madame. C'est pourquoi l'État poursuit l'objectif d'amélioration continue de cette infrastructure en veillant à une meilleure gestion du trafic, ainsi qu'à la sécurité des usagers et des riverains.

La section entre Ile-sur-Têt et Prades est tout particulièrement concernée compte tenu de son importance pour les déplacements domicile-travail entre Perpignan et Prades, et l'écoulement des trafics de transit nationaux vers les zones touristiques, et internationaux vers l'Espagne et l'Andorre.

Sur cette section, l'État s'est engagé en priorité dans le projet de déviation de Marquixanes, dernière agglomération traversée par la RN116. La Direction des Transports de la DREAL a organisé une concertation du 6 février au 20 mars 2017, sur les deux variantes du projet de déviation de Marquixanes, avec notamment une réunion publique, un site Internet dédié, un registre en mairie.



RN 116 – Visite du chantier de la déviation de Joncet

Le 16 octobre 2017, les membres du COPIL ont visité en autocar le chantier de la déviation de Joncet. Ils ont pu apprécier la grande technicité de ce projet, l'avancée des travaux avec notamment la construction d'un ouvrage d'art de 50 mètres de portée et de murs de soutènement de grande hauteur. Le basculement de la circulation sur la déviation devrait intervenir avant l'été 2018.



RN 125 – Tunnel de Saint-Béat

L'année 2017 a été consacrée au déploiement des équipements de signalisation et de sécurité du tunnel de la future déviation de Saint-Béat, ainsi qu'au raccordement de ce tunnel au PC de Surveillance de la DIR Sud-Ouest situé à Saint-Paul-de-Jarrat. Parallèlement, le dossier de sécurité du tunnel a été soumis à la Commission Nationale d'évaluation de la sécurité des ouvrages routiers le 28 septembre 2017. Le déploiement des équipements est en cours de finalisation et une marche à blanc du tunnel ainsi qu'un exercice de sécurité civile sont prévus en début d'année 2018. La mise en service du tunnel est prévue pour le mois d'avril 2018.

Des mesures d'accompagnement ont été mises au point avec les collectivités et les riverains dans le cadre de la mise en service de la section nord Lez de la déviation : mesures d'isolation phonique des riverains et de l'école

maternelle et primaire, aménagements d'espaces publics (aménagements paysagers, création d'une voie piétonne, de la contre-allée devant le groupe scolaire).





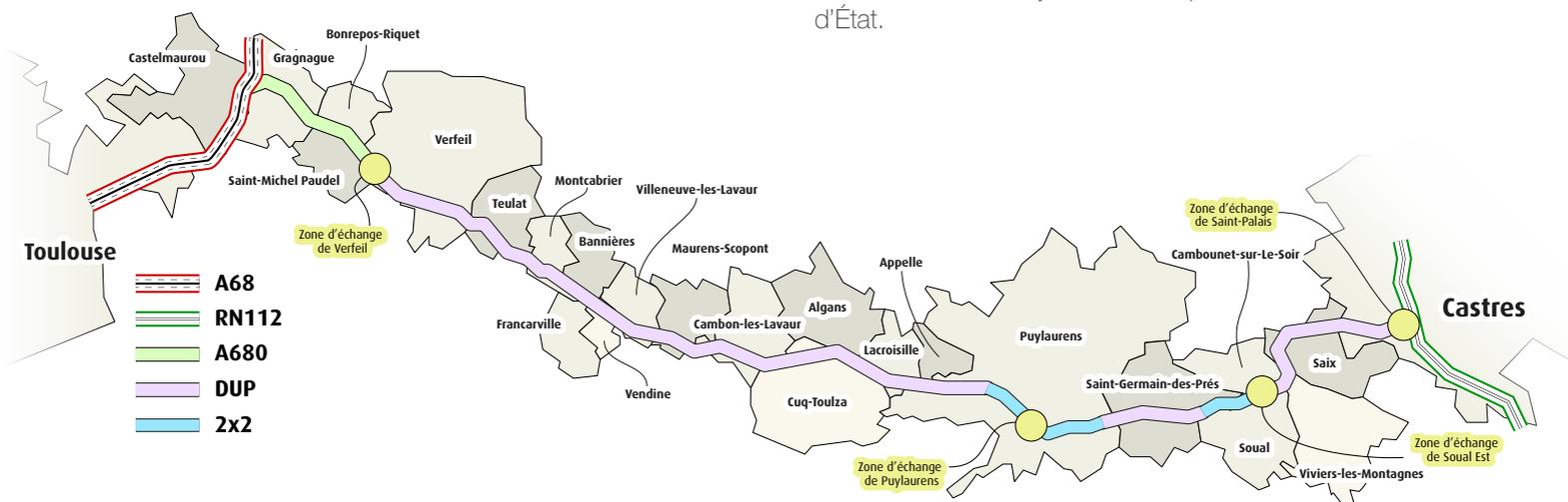
Liaison autoroutière Castres-Toulouse

L'enquête publique du projet d'autoroute Castres-Toulouse s'est déroulée du 5 décembre 2016 au 23 janvier 2017. La commission d'enquête a rendu un avis favorable assorti de trois réserves.

Après études complémentaires et concertations menées avec les communes et communautés de communes concernées, l'État a proposé au Comité de pilotage de

décembre 2017, qui les a validées, les réponses aux réserves.

Par arrêté préfectoral du 22 décembre 2017, les travaux nécessaires au doublement de l'A680 incluant la construction de l'échangeur de Verfeil ont été déclarés d'utilité publique. Le Gouvernement doit se prononcer sur l'utilité publique de la section autoroutière Verfeil-Castres d'ici le 23 juillet 2018 après avis du Conseil d'État.



Un protocole d'itinéraire pour la RN20

Le Premier ministre a reçu, le 22 mars 2017, à Matignon le Chef du gouvernement andorran, la présidente de la région Occitanie et le président du Conseil départemental de l'Ariège pour une cérémonie de signature du protocole d'itinéraire de la RN20 en Ariège et de l'accord international entre le gouvernement français et le gouvernement de la Principauté d'Andorre sur l'amélioration de la viabilité de la RN20 entre Tarascon-sur-Ariège et la frontière franco-andorrane.

Le protocole d'itinéraire sur la RN20 en Ariège acte les aménagements à réaliser pour améliorer les conditions de déplacement sur cet itinéraire, les calendriers et les plans de financement pour un total de 136,9 millions d'euros de travaux. Le principal aménagement sera la déviation

de Tarascon-sur-Ariège, qui représente un investissement de cent-vingt millions d'euros. L'État financera ces aménagements à hauteur de 60%, la Région Occitanie et le Département de l'Ariège à hauteur de 20% chacun.





RN 88 – Rocade de Rodez

Lancement de la concertation publique sur le projet d'aménagement des carrefours de Saint-Félix, Les Moutiers et de Saint-Marc sur la RN88 Rocade de Rodez sur les communes de Rodez et d'Onet-le-Chateau. Du 23 novembre 2017 au 5 janvier 2018, la Direction des Transports de la DREAL a organisé cette concertation publique avec notamment deux réunions publiques, un site Internet dédié, des registres en mairie.



Déplacement de l'autoroute A9

La mise en service en 2017 de cet important projet pour la métropole de Montpellier est la conclusion d'un dossier initié et porté par les services locaux de l'État pendant plusieurs années avant une délégation au concessionnaire ASF.



Une étude prospective multimodale sur l'aire métropolitaine toulousaine

Face au constat de la congestion et aux enjeux liés à la croissance de la grande métropole toulousaine, des études prospectives multimodales ont été inscrites au CPER Midi-Pyrénées pour un montant total de trois millions d'euros. Lancées en décembre 2017, en présence de Carole Delga, Georges Méric, Jean-Luc Moudenc et

Jean-Michel Lattes, elles sont destinées à faire émerger des solutions s'inscrivant dans une vision partagée de la mobilité sur le long terme (2040) coordonnées avec les politiques publiques d'aménagement, de maîtrise de la demande énergétique et de préservation de l'environnement.

Contournement Ouest de Montpellier

Les études préalables au lancement de l'enquête d'utilité publique ont été engagées en 2017 en vue d'une enquête en 2019.



Les colloques de l'ORT Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

L'Observatoire Régional du Transport ex Midi-Pyrénées a été étendu à l'ensemble de la région Occitanie.

La journée du 30 mai a été consacrée à la Plateforme Multimodale Pyrénées Méditerranée avec un programme complet : matinée sur le port de commerce de Port-Vendres et après-midi consacrée à Saint-Charles International et à la visite du PSCCT (Perpignan Saint-Charles Conteneur Terminal).



« Les acteurs du transport à l'heure du digital »

Ce colloque a été organisé le 12 décembre 2017 à la CCI de l'Aude, à Narbonne (11). La digitalisation de la société touche tous les secteurs et celui des transports n'échappe pas à la règle : nouveaux usages, cybersécurité, révolution technologique, voici quelques-uns des thèmes qui y ont été abordés.

Les assises de la mobilité : quatre ateliers territoriaux en Occitanie

Dans le cadre des Assises nationales de la mobilité, l'Occitanie a accueilli quatre ateliers territoriaux :

- à Nîmes, le 23 octobre 2017, sur un territoire en zone urbaine sensible au cœur des quartiers de Pissevin et Valdegour ;
- à Cahors, le 6 novembre 2017, dans un département dont le caractère rural crée un besoin important de déplacements souvent assurés en voiture individuelle ;
- à Pibrac, le 13 novembre 2017, dans un territoire péri-urbain caractérisé par un besoin important de déplacements, principalement assurés en voiture individuelle et confrontés à une congestion récurrente ;
- à Prades, le 27 novembre 2017, en présence de la ministre chargée des Transports et du secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des Territoires, sur le thème de la « mobilité en zone rurale autour d'une ville de centralité ».

La ministre des Transports a clôturé le 13 décembre 2017 les Assises nationales de la Mobilité destinées à préparer la Loi d'orientation des mobilités qui sera présentée au Parlement au printemps 2018.





Publications 2017

ORT Occitanie
Observatoire régional des transports

TRANSPORTS en OCCITANIE

Chiffres clés 2016

Chiffres clés 2016

ORT Occitanie
Observatoire régional des transports

la lettre de l'ORT

avril 2017 **47**

Tribune libre

Des enjeux d'avenir pour une Occitanie de l'intermodalité

Sommaire

- Tribune libre
- Actualité
- Publication
- Infrastructures

Actualité

Le 1er janvier 2017, la région Occitanie a rejoint le réseau des régions françaises à compétence intermodale. Cette évolution a des implications majeures sur les transports régionaux et nationaux. Elle s'inscrit dans le cadre de la politique régionale de transport et de l'intermodalité, moment historique en matière de concertation citoyenne, qui nous a permis d'ouvrir des perspectives nouvelles.

Publication

Chiffres clés 2016 des transports régionaux de l'Occitanie. Cette publication est le fruit de la concertation citoyenne, de concertations de concertation citoyenne, de concertations et d'articulation avec les différents modes de transport dans le respect des valeurs qui nous animent et des enjeux de concertation participative.

Infrastructures

La région Occitanie a une politique ambitieuse pour la mobilité, et je ne peux qu'être très satisfait des efforts d'investissement que nous engageons dans ce domaine en ce début d'année. Occitanie Pyrénées-Méditerranée est aujourd'hui la première région en matière de services et d'investissement dans les transports. Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli et nous nous engageons à poursuivre nos efforts pour garantir la mobilité de demain. L'ORT y contribue activement.

Jean-Luc Gélis
Président Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Secrétaire en charge des Mobilités et Infrastructures de Transport

ORT Occitanie
Observatoire régional des transports

LES ACTEURS du transport à l'heure du DIGITAL

CCI de l'Aude
MARDI 12 DÉCEMBRE 2017

DREAL OCCITANIE

Sécurité routière

Observatoire régional des accidents, tués et blessés

Année 2017

Bilan du mois de décembre 2017

Observatoire régional de sécurité routière

Mois de l'année	Accidents mortels	Accidents blessés	Tués	Blessés	Observations
Janvier 2017	107	42	409	350	
Février 2017	100	43	405	351	
Mars 2017	97	41	398	348	
Avril 2017	95	40	395	345	
Mai 2017	93	39	390	340	
Juin 2017	91	38	385	335	
Juillet 2017	89	37	380	330	
Août 2017	87	36	375	325	
Septembre 2017	85	35	370	320	
Octobre 2017	83	34	365	315	
Novembre 2017	81	33	360	310	
Décembre 2017	80	32	355	305	

DREAL OCCITANIE

La sécurité routière région Occitanie

Bilan de l'année 2015

octobre 2016

Direction régionale de l'Environnement, de l'Énergie et du Logement Occitanie

lettreinfo 6
Saint-Béat Arlos

Mesures d'accompagnement

Mise en service

À l'occasion de la concertation locale, les élus locaux et les riverains ont demandé des compléments d'étude pour connaître l'impact de la mise en service du tunnel sur leur environnement. Les études menées ont confirmé :

- une amplification importante du niveau d'exposition au bruit pour les résidents des centres-bourgs de Saint-Béat et de Marignac ;
- une exposition accrue au bruit des résidents (avenue de la bêche romaine) ;
- une qualité de l'air dégradée et respectant largement les normes ;
- un aménagement fluvial du trafic grâce à un carrousel à feu (RN 125/Port neuf).

Pour accompagner au mieux la mise en service de cette déviation provisoire via le tunnel plusieurs mesures seront mises en œuvre :

- des installations de façade provisoires dans les centres (avenue de la bêche romaine) et pour l'école ;
- la création d'un environnement sonore pour les jardins et les cycles qui relie le centre bourg de Saint-Béat aux équipements publics et scolaires (gymnase, salle camping et maison de café) ;
- l'aménagement du stationnement devant les habitations ;
- l'aménagement de la zone SNR devant les équipements publics et scolaires et l'aménagement paysager en sortie sud du tunnel (participation au financement).

Plus d'information

Lien utile : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/zoom-sur-le-rn125-deviation-de-st-béat-12523.html>

Questions-réponses : direction@occitanie.fr

Disponibilité des présentations publiques

Le mot du maître d'ouvrage

Respecté le bon soir,

Cette sixième lettre d'information de l'avancement des travaux de la déviation de Saint-Béat - Arlos permet de préciser l'avancement de la section Nord-Est.

Tout est mis en œuvre pour que la mise en service de celle-ci soit effective à la fin de l'année. L'ouverture de ce passage transverse améliorera la sécurité routière dans les traversées d'agglomération de Marignac et de Saint-Béat en respectant le trafic des poids lourds et des véhicules légers sur le tracé rural de la RN125 qui passera par le tunnel.

De nombreux échanges ont eu lieu en 2016 avec les élus et les riverains pour la poursuite des observations. Parmi les travaux, notamment lors de la dernière réunion publique du 12 juillet dernier, ont conduit à réaliser plusieurs études spécifiques (air, bruit, trafic...) et définir les mesures d'accompagnement nécessaires, tant pour les particuliers que pour les équipements publics, et qui sont détaillées dans cette lettre.

SOMMAIRE

- Le mot du maître d'ouvrage
- Le démarrage des travaux de chantier
- Installation de feux pour protéger les chantiers
- La suite de l'opération
- Mesures d'accompagnement pour la mise en service

AMENAGEMENT DE LA RN116 ENTRE ELLE-SUR-TÛT ET PRADES

Projet de déviation de Marquixanes

DOSSIER DE CONCERTATION

DEVIATION DE Marquixanes
RN 116
De la plaine à la montagne

RN 88 Rocade de Rodez

CONCERTATION

Aménagement des carrefours de Saint-Étienne, des Montiers et de Saint-Béat

23 NOV. 2017 à 3 JANV. 2018
www.rn88occitane.rodez.fr

Réunion publique 6 décembre 2017



RESSOURCES HUMAINES, FINANCES ET GESTION

Qualité

Les premiers travaux de la démarche qualité ont démarré au premier semestre avec les analyses de risques sur dix-sept missions de la DREAL, pour faire converger et sécuriser nos pratiques. Les plans d'actions qui découlent de ces analyses des risques, ont été présentés en CODIR du 25 septembre, pour être mis en œuvre au second semestre.

Dans le cadre de l'amélioration continue, l'avancement et l'efficacité des actions seront examinées en revue de mission au premier trimestre 2018 pour actualiser les plans d'action à poursuivre ou pour ancrer les bonnes pratiques acquises dans les notes d'organisation des services.

Une formation interne sur la qualité à l'attention du CODIR élargi s'est déroulée le 20 avril en visioconférence depuis Toulouse et Montpellier pour développer une culture commune. Pour cette occasion, Jean-Louis Grandin, directeur de projet qualité au SG du MEEM, est intervenu pour expliquer comment la norme ISO 9001 peut être utilisée comme un outil de management de la DREAL Occitanie. Elle a également été l'occasion d'aborder l'intérêt de notre démarche actuelle, et de rappeler les principes qui la guident : utilité pour les agents, pragmatisme, appui au management, progressivité, convergence et sécurisation de nos pratiques.

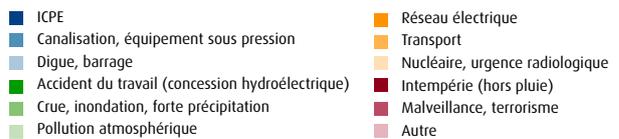
Astreinte de la DREAL

Le bilan 2017 de l'astreinte de la DREAL conforte l'organisation mise en place pour répondre en toute circonstance aux sollicitations d'urgence des préfetures. Les statistiques de cette première année complète montrent que l'astreinte a été sollicitée soixante-cinq fois, auxquelles s'ajoutent les exercices, et que 35% de ces sollicitations concernent le domaine des ICPE, confortant ainsi la mise en place d'une astreinte ICPE en support de l'astreinte CODIR.

Les travaux 2017 ont consolidé l'organisation et facilité l'action de l'astreinte : élaboration de quinze fiches réflexe ; annuaire interne d'urgence perfectionné à la suite des retours d'expérience ; mise à disposition en temps réel des permanences préfectorales sur l'extranet Valise de Permanence.

Sollicitation par domaine d'activité

2017 - hors exercices





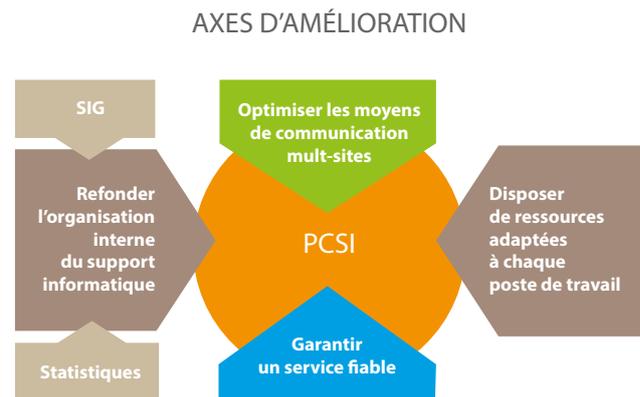
Le Plan de Convergence des Systèmes d'Information (PCSI)

Il s'agit du volet informatique du Projet de Service de la DREAL Occitanie. La démarche a démarré fin 2016, avec l'appui d'une équipe CMSI-CMSIG des Départements opérationnels Méditerranée et Sud-Ouest, pour élaborer le diagnostic qui a été réalisé en 2017. Une soixantaine de personnes ont été interviewées, tous métiers confondus et sur l'ensemble de la région Occitanie. Enfin, une enquête auprès de tous les agents est venue compléter cet état des lieux. Ce travail a été présenté au comité de pilotage.

Cinq axes d'amélioration ont été pressentis :

- optimiser les moyens de communication multi-sites ;
- mettre à disposition les ressources adaptées à chaque poste de travail ;
- garantir un service fiable ;
- SIG et statistiques : développer une démarche au service de l'interministériel ;
- refonder l'organisation interne du support informatique.

Ils seront travaillés en 2018 en intégrant les enseignements du retour d'expérience de l'exercice de cyberattaque de la fin 2017 organisé au niveau national.



Quand la sous-direction du Littoral et des Milieux marins du MEEM adopte une application de la DREAL Occitanie, ou les étapes d'une « adoption »

- Début 2014, pour faire face aux difficultés rencontrées pour travailler au niveau façade maritime sur le programme de mesures du Plan d'Actions pour le Milieu Marin (PAMM) avec des outils bureautiques standards (tableur) la DREAL ex Languedoc-Roussillon, avec l'accord de la DIRM Méditerranée, conçoit le Modèle Conceptuel d'une base de données dédiée. L'unité Informatique développe durant l'été 2014 une base de données accessible à tous à travers des écrans LibreOffice Base.
- 2015, la base est présentée en réunion nationale « directive-cadre stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) et continue d'évoluer avec les premières saisies opérationnelles effectuées par la DIRM.
- 2016, la DEB demande à la DREAL Occitanie d'ouvrir sa base de données à l'ensemble des quatre DIRM afin de l'aider au rapportage des programmes de mesures des quatre sous-régions marines françaises à la Commission européenne, en application de la DCSMM ; le Directeur de la DEB adresse une lettre de remerciements au DREAL Occitanie pour son aide apportée à travers cet outil ; l'Europe remet à la France le

poisson vert pour sa bonne gestion dans ce domaine ; après une demande de la DEB d'ouvrir l'application à l'ensemble des DDTM, « re-développement » de l'application en WEB.

- Février 2017, la BD PAMM ayant fait ses preuves, elle est retenue comme outil national et la DREAL Occitanie n'est plus légitime à porter cette application. Depuis février, elle est transférée sur les serveurs nationaux et son développement et sa maintenance seront assurés par le Centre prestation ingénierie informatique du MEEM.





Forum de la mobilité inter-fonctions publiques

Il s'est déroulé le 20 juin 2017 à Montpellier à la Faculté des Sciences et Techniques quartier Triolet. L'objectif de cette journée est de favoriser la mobilité en mettant en relation les agents et les employeurs des trois Fonctions Publiques et des Établissements Publics.

Les agents des trois fonctions publiques ont pu participer à des tables rondes, des ateliers ou s'informer sur les postes auprès des stands employeurs.



EN BREF

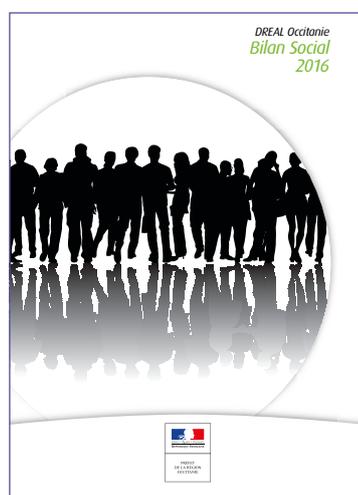
Mise en place de l'outil CASPER

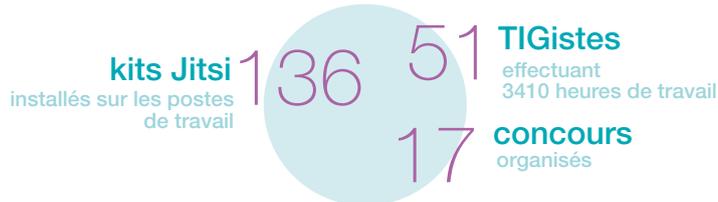
Mise en place de l'outil CASPER qui permet l'application du nouveau règlement intérieur et la convergence des outils de gestion du temps.

SALSA 2017

Un millésime réussi grâce à une animation énergique et entraînante pour permettre une saisie régulière des activités et une complétude en fin d'année dans les temps.

Publications 2017





SUPPORT MUTUALISÉ

Préparation du passage en service facturier et du changement de comptable assignataire

Un Service facturier (SFACT) sera déployé au sein de la DRFIP 31 en 2018 qui sera principalement chargé de la liquidation des demandes de paiement (le traitement des engagements juridiques et des services faits n'est pas concerné) suivant le périmètre arrêté le 18 mai 2017 par les trois ministères (MINEFI, MAA, MTES/MCT).

Parallèlement, la DRFIP de Toulouse devient en 2018 le comptable assignataire des 31 services prescripteurs

rattachés à la DAM/DPCM de la DREAL Occitanie en remplacement des deux comptables actuels situés à Nîmes et Albi.

Ces deux évolutions ont nécessité d'importants travaux de préparation pour les équipes de la DAM/DPCM en concertation avec la DRFIP, ainsi que de multiples communications vers les services prescripteurs.

La mission des archives publiques (MAP) du ministère à la DREAL Occitanie

Le séminaire national des pilotes régionaux de l'archivage s'est tenu pour la première fois à Montpellier le 30 mai 2017 en présence de Christine Noulet, responsable de la Mission des Archives Publiques et conservatrice des archives ministérielles.

À l'occasion de ce déplacement, Christine NOULET a présenté la démarche de la politique d'archivage électronique lors du CODIR du 29 mai 2017. Cette journée s'est conclue par la visite des archives départementales de l'Hérault.



Télétravail

Dans le cadre de la mise en place du télétravail à la DREAL Occitanie, la division informatique a participé activement au déploiement opérationnel en installant les équipements à la cinquantaine d'agents télétravailleurs en trois semaines.



Bascule de l'activité de gestion administrative et paye sur le site DREAL de Toulouse

Conformément au projet de service, l'activité de gestion administrative et de paye des agents exercée lors de la fusion des DREALs sur les sites de Montpellier et de Toulouse est regroupée au sein de la DAM/DRHM de Toulouse, soit environ 3000 payes réalisées chaque mois.

Par ailleurs, dès le printemps 2017, le service Liaisons-rémunération de la DRFIP site de Montpellier avait transféré son activité vers le service Liaison-rémunération de la DRFIP site de Toulouse.



Accueil de TIGistes

Le travail d'intérêt général (TIG), peine alternative à l'incarcération dans le cadre de délits, consiste en un travail non rémunéré au sein d'une association ou d'une collectivité publique ou d'une personne de droit privé chargée d'une mission de service public.

La DREAL a été habilitée pour accueillir des TIG par ordonnance du Juge d'application des peines en 2013, pour le ressort juridictionnel de Montpellier, et en 2017 pour celui de Toulouse. Un tuteur unique au sein de la DREAL (Yasmina Benhassine en poste au sein de la DAM/DILA) est le référent local, interlocuteur privilégié du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP).

En 2017, 51 condamnés accueillis pour 3 410 heures de travail d'intérêt général.

À des fins d'insertion, la DREAL a pris l'initiative de constituer des « ateliers sociaux » dans lesquels contribuent des fonctionnaires en poste à la DREAL, afin de présenter les métiers, donner un appui sur la rédaction de CV et lettres de motivation et toute autre démarche permettant de combiner la sanction avec une opportunité.

Déploiement de plusieurs outils

Cent-trente-six kits Jitsi déployés facilitant la visio entre les sites de Montpellier et Toulouse.

Mise en place de GIR qui permet d'homogénéiser la réservation des véhicules et faciliter le covoiturage.

Les agents de Nimes, Perpignan et Montauban ont désormais intégré les locaux des DDT.





PILOTAGE SUR LA ZONE DE GOUVERNANCE (ZGE)

Réunion de travail avec le CEREMA

Une large représentation des deux directions territoriales «Sud-Ouest» et «Méditerranée» est venue rencontrer la direction de la DREAL ainsi que l'ensemble des directeurs techniques le 21 septembre à Toulouse.

Le principal enjeu de cette journée était de mobiliser ensemble les cadres supérieurs des deux structures sur leurs activités communes, de mieux se connaître et de renforcer les liens qui les unissent.

Après une séquence introductive présentant un bilan des opérations au titre de la programmation 2017 et les enjeux et modalités proposées pour la programmation d'activités 2018, une séance de travail en commun était

ensuite organisée sous la forme de trois ateliers thématiques :

- atelier 1 : risques ;
- atelier 2 : transports, infrastructures et déplacements ;
- atelier 3 : aménagement, écologie, énergie et connaissance.

Au sein de chacun de ces ateliers, les échanges ont porté sur les priorités stratégiques et attentes de la DREAL par domaine à l'égard du CEREMA ; la présentation des intérêts communs, capacités et priorités stratégiques du CEREMA ; la formulation d'une première liste d'actions par domaine pour 2018.

CODER-T

Le travail au sein du réseau du CODER-T, instance régionale regroupant la DREAL, la DRAAF et les directeurs départementaux des territoires (et de la mer) s'est poursuivi de façon mensuelle en 2017 dans l'objectif de décliner les politiques des trois ministères (MTES, MCT et MAA) de façon coordonnée entre services de l'État en Occitanie. Des travaux spécifiques ont été faits sur l'évaluation du fonctionnement des domaines métiers, sur la gestion des ressources humaines et le plan régional de développement des compétences.

Un CODER-T spécial a été organisé en décembre avec l'aide du Lab'Occitanie du SGAR pour échanger sur les bonnes pratiques, innovantes dans les services dans le domaine du management, des relations avec les partenaires et avec les usagers. L'après-midi était consacré sur l'évaluation du fonctionnement du réseau du CODER-T de façon participative pour établir des pistes d'amélioration en fonction des attentes des directeurs. Suite à

ce CODER-T, il a été décidé d'échanger davantage sur les pratiques, d'appliquer cette méthodologie y compris dans les réseaux métiers, de définir un programme de travail de sujets stratégiques à traiter en CODER-T en 2018.





Élaboration du PRDC

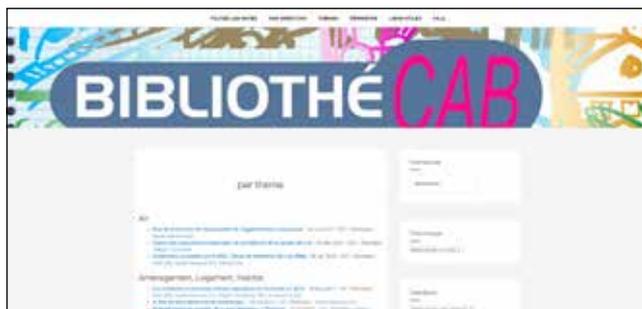
Le plan régional de développement des compétences (PRDC) 2017-2019 a été élaboré par un groupe d'agents représentatif des services de la Zone de gouvernance Occitanie (DREAL, DDT(M), DIRSO), avec la participation de la MIGT et l'appui du CVRH.

Ce groupe a travaillé dans les locaux du Lab'Occitanie de façon innovante autour de quatre orientations choisies par le CODER T : renforcer les compétences managériales, sécuriser les compétences critiques, savoir accompagner les projets d'aménagement des territoires, favoriser l'innovation des pratiques et l'accompagnement au changement.

Ce plan stratégique a été voulu avant tout opérationnel, en impliquant les services et les réseaux métiers du périmètre MTES/MCT sur le sujet du maintien et du développement des compétences. Des pilotes opérationnels d'actions du PRDC ont été désignés dans les services d'Occitanie (DDT(M), DREAL) et dans les réseaux métiers pour travailler autour de la question du maintien et du développement des compétences sur des actions du PRDC.

Ce travail sera partagé en 2018 et 2019 entre services et dans les réseaux métiers pour contribuer à la diffusion des bonnes pratiques.

Publications 2017





VIE DE LA DREAL



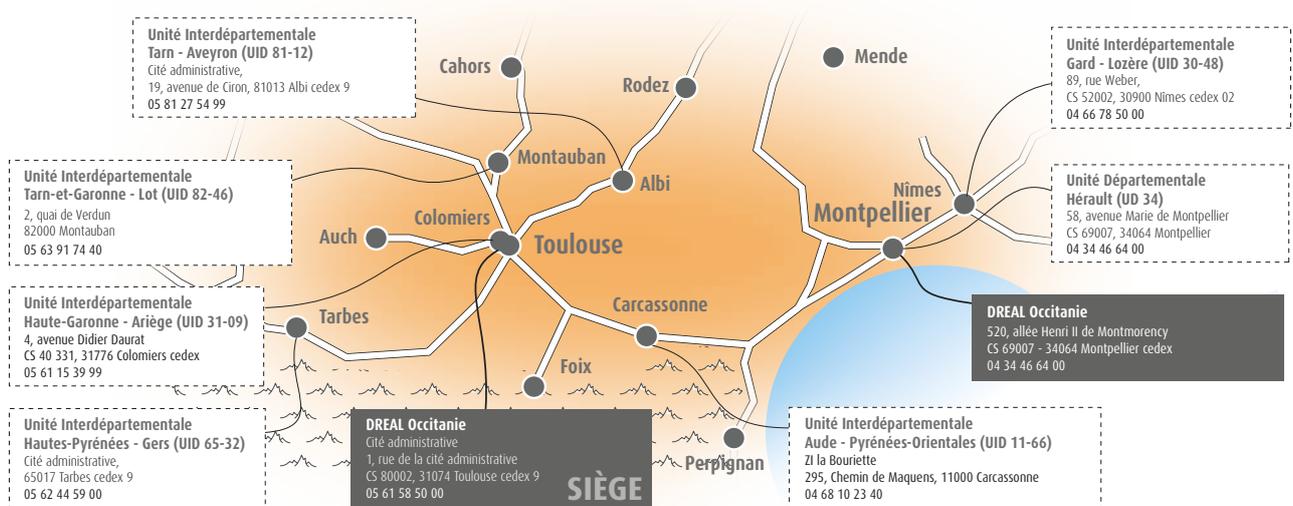
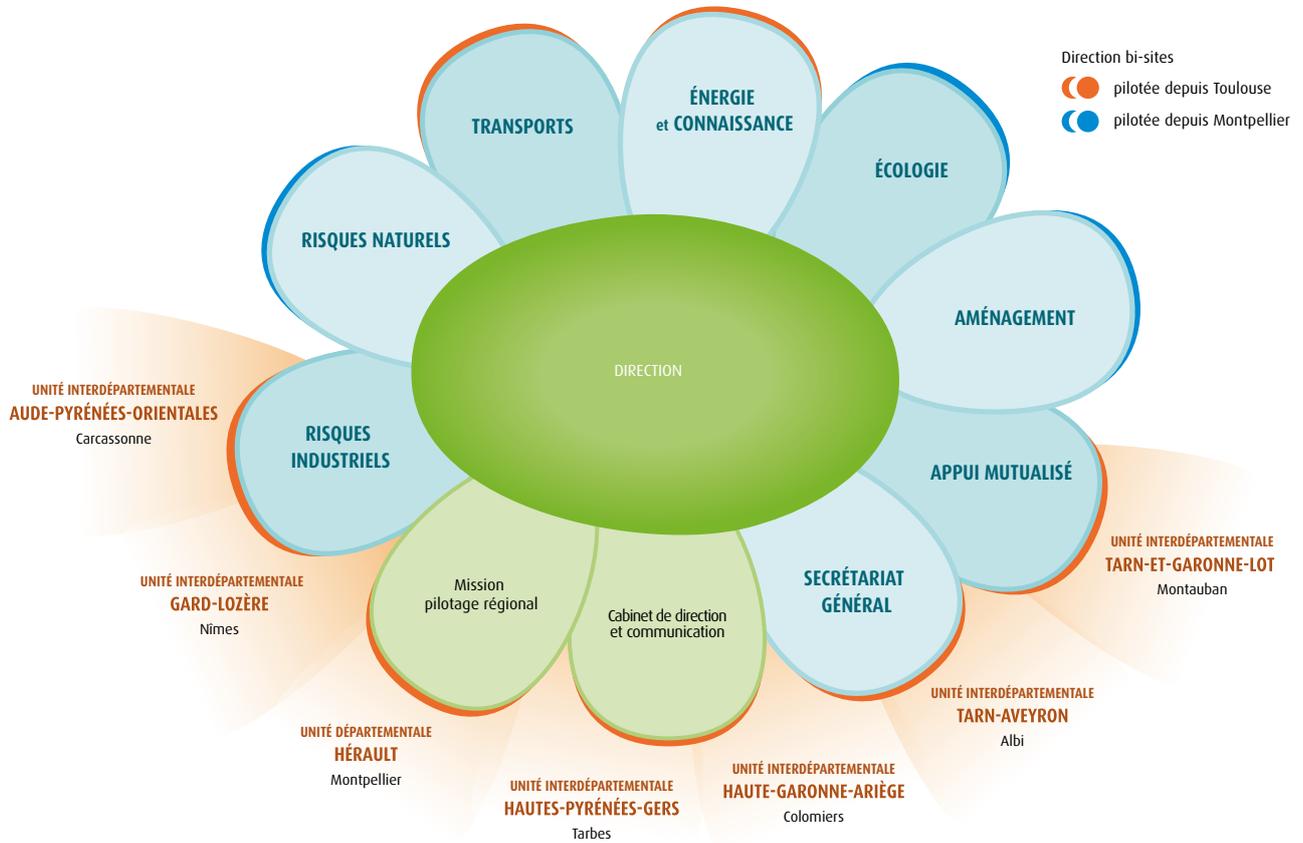


GLOSSAIRE

ADIL :	Agence départementale pour l'information au logement	INSEE :	Institut national de la statistique et des études économiques
ANAH :	Agence nationale de l'habitat	LNMP :	Ligne nouvelle Montpellier Perpignan
ARRE :	Agence en réseau régionale des études	MAA :	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
ARS :	Agence régionale de santé	MCT :	Ministère de la Cohésion des territoires
ASF :	Autoroutes du Sud de la France	MIGT :	Mission d'inspection générale territoriale
CCI :	Chambre de commerce et d'industrie	MISEN :	Mission inter-services de l'eau et de la nature
CEREMA :	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	MRAE :	Mission Régionale de l'autorité environnementale
CGDD :	Commissariat général au développement durable	MTES :	Ministère de la Transition écologique et solidaire
CHE :	Confédération Hydrographique de l'Ebre	OAP :	Opérations d'aménagement et de programmation
CIL :	Comités interprofessionnels du logement	OGS :	Opération grand site
CMSI :	Conseiller en management des systèmes d'information	ONCFS :	Office national de la chasse et de la faune sauvage
CMSIG :	Conseiller en management des systèmes d'information géographiques	PAMM :	Plan d'Actions pour le milieu marin
CODER-T :	Comité de direction régionale en région, dédié aux territoires	PAPI :	Programme d'action de prévention des inondations
CODIR :	Comité de direction	PCAET :	Plans climat air énergie territoriaux
COFRAC :	Comité Français d'Accréditation	PCSI :	Plan de convergence des systèmes d'information
CPER :	Contrat de plan État-région	PDLHI :	Plan départemental de lutte contre de l'habitat indigne
CRERCO :	Communauté régionale ERC en Occitanie	PGRI :	Plan de gestion des risques d'inondation
CSRPN :	Conseil scientifique régional du patrimoine naturel	PICTO :	Portail interministériel de la connaissance du territoire en Occitanie
CUS :	Conventions d'utilité sociale	PLH :	Programmes locaux de l'habitat
CVRH :	Centre de valorisation des ressources humaines	PLUi :	Plan local d'urbanisme intercommunal
DCSMM :	Directive-cadre stratégie pour le milieu marin	PPI :	Plan particulier d'intervention
DDI :	Direction départementale interministérielle	PPRM :	Plan de prévention des risques miniers
DDPP :	Directions départementales de la protection des populations	PPRT :	Plan de prévention des risques technologiques
DDT :	Direction départementale du territoire	PRDC :	Plan régional de développement des compétences
DDTM :	Direction départementale du territoire et de la mer	PSCCT :	Perpignan Saint-Charles conteneur terminal
DEB :	Direction de l'eau et de la biodiversité	SCHAPI :	Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations
DEMETER :	Démonstrateur des engagements territoriaux pour la réduction des émissions	SCHS :	Service communal d'hygiène et de santé
DIRECCTE :	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi	SDAGE :	Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux
DIRM :	Direction interrégionale de la mer	SDIS :	Service départemental d'incendie et de secours
DOHC :	Département des ouvrages hydrauliques et des concessions	SG :	Secrétariat général
DRAAF :	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	SIG :	Système d'information géographique
EPCI :	établissements publics de coopération intercommunale	SIS :	Secteurs d'information sur les sols
EPF :	Établissement public foncier	SOCLE :	Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau
ETP :	Équivalent temps-plein	SPVB :	Stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité
FNAP :	Fonds national des aides à la pierre	SRADDET :	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
GRSE :	Groupe régional santé environnement	TVB :	Trame verte et bleue
ICPE :	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	UID :	Unité interdépartementale
		ZAC :	Zone d'aménagement concerté
		ZGE :	Zone de gouvernance



CÔTÉ PRATIQUE



Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Siège Cité administrative

1, Rue de la Cité administrative – CS 80002
31074 Toulouse Cedex 9

Tél : 33 (0)5 61 58 50 00

Site Montmorency

520, Allée de Montmorency, CS 69007
34064 Montpellier Cedex 2

Tél : 33 (0)4 34 46 64 00

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/

